



Conseil départemental de Lot-et-Garonne

# Rapport d'activité des services 2019



Photographie en panoramique des actions menées par notre collectivité en 2019, ce rapport dresse le portrait d'un Département qui agit pour les Lot-et-Garonnais et qui investit pour préparer l'avenir.

En écrivant ces lignes à l'heure de la crise sanitaire, je ne peux que souligner le caractère indispensable du Conseil départemental dans un territoire rural comme le nôtre. Personne en 2019 ne pouvait prévoir de quoi l'année 2020 serait faite, mais c'est parce que nous disposons de fondations solides que nous avons été à la hauteur des défis immenses que nous avons su relever.

Dans la période que nous traversons, nous avons plus que jamais besoin de faire jouer à plein les solidarités humaines et territoriales. Elles sont à la fois notre cœur de métier et notre raison d'être au service des Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie. Quand tout va bien, certains sont prompts à juger que le Département est une collectivité du passé voire dépassée. Quand la situation s'aggrave comme aujourd'hui, je n'entends plus beaucoup de voix pour réclamer sa suppression.

Il faut le dire avec convictions : l'action publique trouve ses lettres de noblesses dans la proximité. Et cette proximité, ce rapport en témoigne, nous la cultivons tout le temps et à tous les niveaux.

Avec les communes et les intercommunalités en faveur desquelles nous assumons notre partenariat privilégié.

Avec les associations sportives et culturelles dont notre ruralité a besoin pour développer son attractivité et cultiver son art de vivre.

Avec les acteurs économiques du Lot-et-Garonne, petits et grands, auxquels j'exprime tout mon soutien en cette période de crise. Si la loi nous a privés de notre compétence « économique », le Département n'en reste pas moins le premier investisseur public et donc, avec ses partenaires, le premier aménageur du territoire lot-et-garonnais. À la clé des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu.

Avec les Lot-et-Garonnais, enfin, que nous accompagnons de la naissance jusqu'au grand âge en investissant dans l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la prise en charge de la dépendance et du handicap.

Demain, pour mieux affronter les crises multiformes, toutes nos politiques devront s'inscrire dans une démarche résiliente en faisant de la transition écologique et sociale la matrice de notre action.

Sophie Borderie  
Présidente du Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne

## LE DÉPARTEMENT

**Pages 3 à 4**

## LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT **Pages 5 à 72**

Action sociale, Insertion et Habitat

**Pages 5 à 24**

Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilité

**Pages 25 à 31**

Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles

**Pages 32 à 37**

Développement durable et Citoyenneté

**Pages 38 à 41**

Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur

**Pages 42 à 49**

Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative

**Pages 50 à 54**

Agriculture, Forêt et Environnement

**Pages 55 à 58**

Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine

**Pages 59 à 68**

Finances et Évaluation des politiques publiques

**Pages 69 à 72**

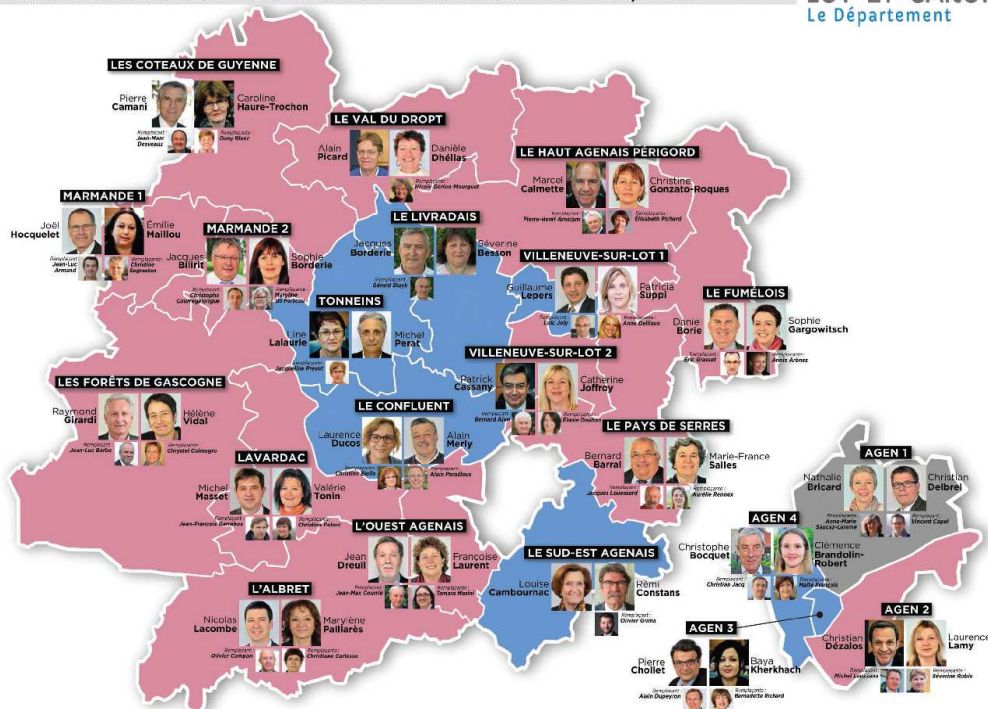


# LE DÉPARTEMENT

**42 conseillers départementaux :  
21 femmes et 21 hommes**

— VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX TITULAIRES ET REMPLAÇANTS

LOT-ET-GARONNE  
Le Département



À la suite de la décision de Pierre Camani de passer le relais, Sophie Borderie a été élue présidente du Conseil départemental le 17 mai 2019.

## L'assemblée départementale

Présidée par Sophie Borderie, conseillère départementale du canton Marmande 2, l'assemblée départementale se réunit en séance plénière au moins une fois par trimestre pour définir la politique du Département. Les affaires courantes sont déléguées à la commission permanente qui décide de l'attribution des crédits sur les besoins définis en sessions. Elle est composée de l'ensemble des élus (la présidente, les 12 vice-présidents, les 4 délégués et les 29 autres conseillers départementaux).

## Les vice-présidents

Patrick Cassany (1<sup>er</sup> vice-président), Jacques Bilirit, Daniel Borie, Christian Dezalos, Sophie Gargowitsch, Raymond Girardi, Christine Gonzato-Roques, Catherine Joffroy, Nicolas Lacombe, Laurence Lamy, Marie-France Salles, Hélène Vidal.

## Les conseillers délégués

Pierre Camani, délégué de la présidente aux questions numériques  
Joël Hocquelet, délégué de la présidente chargé de la Démographie médicale  
Marcel Calmette, délégué de la présidente chargé des Langues régionales  
Michel Masset, délégué de la présidente chargé de l'Avenir des territoires ruraux  
Marylène Paillarès, déléguée de la présidente à l'égalité femme-homme et à la lutte contre les discriminations

# LES COMMISSIONS

## **Commission Développement social, Insertion et Habitat**

Présidente : Christine Gonzato-Roques

## **Commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilité**

Président : Patrick Cassany

## **Commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles**

Président : Jacques Bilirrit

## **Commission Développement durable et Citoyenneté**

Présidente : Sophie Gargowitsch

## **Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur**

Président : Nicolas Lacombe

## **Commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative**

Présidente : Catherine Joffroy

## **Commission Agriculture, Forêt et Environnement**

Président : Raymond Girardi

## **Commission Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine**

Présidente : Marie-France Salles

## **Commission Finances et Évaluation des politiques publiques**

Rapporteur : Christian Dézalos

# **ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT**

À chaque moment de la vie, de la naissance au grand âge, le Conseil départemental répond présent. La solidarité est au cœur des missions et des compétences du Département.

## **Favoriser l'autonomie des personnes**

**L'année 2019 a permis de conforter le travail des actions en faveur du maintien de l'autonomie des personnes âgées autour de la contractualisation avec les acteurs, tant du maintien à domicile que des établissements d'hébergement.**

Le Conseil départemental poursuit ses actions d'aides aux personnes âgées. Au 31 décembre 2019, le nombre de bénéficiaires de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA) était de 4 716, soit une diminution par rapport à 2018 de - 1,47 %.

À destination des personnes âgées, 2 055 dossiers d'APA domicile (1<sup>es</sup> demandes et renouvellements) soit + 26,38% qu'en 2018, et 760 demandes de révision de plans d'aide ou d'aggravation ont été reçus et instruits par le service administratif et l'équipe médico-sociale APA soit + 12,11 % par rapport à 2018. Au cours de l'année 2019, le service a mené un travail d'actualisation des procédures pour l'APA.

Concernant les personnes en situation de handicap, le Conseil départemental a pris en charge la prestation de compensation du handicap pour 1 279 bénéficiaires (+ 8,94 % par rapport à 2018). Il faut noter que depuis le début de l'année 2019, l'instruction administrative des dossiers est assurée par la MDPH, ainsi que la coordination des évaluations jusqu'à la décision en MDPH (expérimentation de procédures en vue d'une intégration de l'équipe de la PCH à la MDPH).

## **PRINCIPALES ACTIONS**

### **Une politique expérimentale de contractualisation avec les plus importants acteurs du maintien à domicile**

Dans le cadre d'une convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Département a signé, en 2018, avec 5 des plus importants acteurs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM). Ces conventions ont permis de mettre en œuvre la gestion d'un fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des SAAD en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017. Ces CPOM préfigurent un projet inscrit au schéma départemental de l'autonomie qui est la mise en place d'un schéma départemental des SAAD. Ces CPOM prévoient notamment, pour les SAAD, un certain nombre d'obligations de service public, au-delà de leurs obligations réglementaires.

En 2019, afin d'expérimenter un modèle tarifaire rénové tel que préconisé dans le rapport Libault (Rapport de la concertation Grand âge et autonomie), le Conseil Départemental a candidaté pour mettre en place cette expérimentation, et la CNSA a arrêté pour le Département une enveloppe budgétaire de 520 536,76 €.

Ainsi, une enveloppe complémentaire a été attribuée aux SAAD ayant signé un avenant au CPOM. Elle est attribuée pour compenser les surcoûts d'intervention liés à des objectifs et favorisant la prise en charge des personnes les plus isolées, et les plus dépendantes. Cela permet l'attribution de 0,23 € de plus par heure.

## **La poursuite d'une politique active de l'accueil familial**

Il s'agit de l'accueil de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, à titre onéreux, à leur domicile par des particuliers, ayant obtenu un agrément du Conseil départemental.

Cette forme d'hébergement représente une solution intermédiaire entre l'hébergement en établissement et le maintien à domicile, d'une part pour les personnes âgées qui ne peuvent ou veulent plus se maintenir à leur domicile sans pour autant se diriger vers un hébergement collectif, et d'autre part pour les personnes en situation de handicap qui ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour vivre de façon indépendante ou qui ne disposent pas de place dans un établissement spécialisé.

- Nombre d'accueillants familiaux et de places proposées en 2019 :

Au 31 décembre 2019, 144 familles d'accueil étaient agréées par la présidente du Conseil départemental, ce qui représente 387 places :

- o 229 places pour personnes âgées
- o 86 places pour personnes en situation de handicap
- o 72 places mixtes

7 accueillants familiaux ont cessés leur activité durant l'année 2019, et 1 n'a pas obtenu le renouvellement de son agrément.

- Contrôle des conditions d'agrément

Afin de garantir le respect du cahier des charges de l'accueil familial et les droits des personnes accueillies, les contrôles et visites opérées se sont intensifiés, et dans les cas de manquements constatés, des injonctions ont été faites aux accueillants familiaux afin de remédier aux carences. Les manquements graves peuvent aboutir à des retraits d'agrément, ce qui a été le cas pour une famille en 2019.

- Formation initiale obligatoire des accueillants familiaux

En 2019, la formation initiale obligatoire qui doit être suivie par tous les nouveaux accueillants familiaux a été internalisée pour la 1<sup>re</sup> partie (12 h) et assurée par les agents du pôle accueil familial. Lors de la première session de formation en octobre, cette internalisation a permis aux nouveaux accueillants formés de mieux identifier le rôle et les missions du Département dans ce domaine et a ainsi conforté la Direction de l'Autonomie dans sa décision de participer à la formation initiale avant le démarrage de leur activité.

La deuxième partie (42 h) sera assurée en 2020 par l'organisme de formation Ades de Marmande, choisi dans le cadre d'un marché public passé en 2019.

## **Le renforcement d'une politique de contractualisation à destination des établissements d'hébergement**

La direction de l'autonomie doit faire face à un enjeu majeur puisque tous les Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) sont particulièrement confrontés au contexte budgétaire contraint.

La première partie de l'année 2019 est marquée par la poursuite des négociations avec les structures, dans le cadre de la passation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), sur les 3 secteurs de la Tarification.

Néanmoins, des changements intervenus au niveau de l'équipe de Direction de la Délégation départementale de l'ARS n'ont pas permis la signature de ces contrats. Ce travail se poursuivra en 2020.

La campagne de tarification s'est déroulée dans de bonnes conditions, malgré des contraintes budgétaires fortes pour l'ensemble des structures.

# La Conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie mieux installée dans le paysage institutionnel

L'année 2019 aura été marquée par le forum Bien vieillir en Lot-et-Garonne du 5 juillet 2019 qui a réuni à l'hôtel du Département près de 200 personnes. Il s'est agi de mieux faire connaître les missions et les actions financées par la Conférence en réunissant sur site élus, professionnels, usagers pour leur permettre de rencontrer une quarantaine opérateurs de la Conférence.

Inscrites dans un cadre pluriannuel, les orientations de la Conférence ont été confirmées.

Au moyen du concours financier « forfait autonomie », d'un montant de 215 314 €, elle a financé les projets de 15 « résidences autonomie » (8 Marpas et 7 foyers-logements). Il s'agit, grâce à cette enveloppe financière, d'accompagner ces établissements qui doivent assumer leur nouveau statut, en mettant en place de véritables actions de prévention de la perte d'autonomie au profit des seniors qu'ils sont en capacité d'héberger. Pour ce faire, ils peuvent se voir financer des actions de formation de leurs personnels ou avoir recours à des prestataires extérieurs.

D'un montant de 889 385 €, la deuxième enveloppe gérée par la Conférence a été consommée en totalité comme les années précédentes, ce qui fait du Lot-et-Garonne l'un des départements les plus performants en termes d'optimisation de l'utilisation de ces fonds.

38 projets ont été soutenus sur les 53 qui lui ont été présentés, soit un taux de rejet significatif témoignant d'exigences maintenues en termes d'évaluation, malgré les difficultés de l'exercice eu égard à la diversité des acteurs et des projets.

5 000 personnes environs ont été mobilisées sur des actions couvrant tout le territoire. Ce sont les actions conduites dans le domaine du bien vieillir en santé qui ont recueilli l'essentiel des financements (33 %). Viennent ensuite les actions favorisant le lien social (27%), la lutte contre la fracture numérique (21 %) et l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques (12 %).

## Agir pour les publics en difficulté

### L'accès aux droits

#### **L'inclusion numérique : un travail territorial, partenarial et transversal.**

Clic'Albret : une dynamique locale qui s'inscrit dans la stratégie départementale d'inclusion numérique.

Le CMS de Nérac et les structures d'insertion par l'activité économique de l'Albret, AGIR+, ont relevé à l'échelle locale plusieurs problématiques en lien avec la dématérialisation : la difficulté des citoyens à faire valoir leurs droits par exemple.

Face à ce constat une étude a été réalisée impliquant les acteurs du territoire et notamment les communes. Cette étude est venue confirmer : l'existence de difficultés, le profil très varié des personnes en difficulté par rapport au numérique, le besoin d'être aidé et l'existence de ressources sur le territoire : actions de formation, de sensibilisation, ou un appui numérique personnalisé et une assistance aux démarches en ligne.

Afin d'être en mesure de développer l'offre en matière d'inclusion numérique, les acteurs institutionnels, associatifs et les personnes intéressées ont décidé de fédérer les ressources et/ou d'élaborer des projets sur le territoire.

**LA CHARTE DE L'AIDANT NUMERIQUE**

**Les règles d'or de l'accompagnement**

Posture d'une personne qui reçoit l'usager **Individuallement**

Cette charte définit un cadre éthique d'accompagnement pour les personnes qui vont accompagner les usagers en difficulté numérique pour réaliser leurs démarches en ligne. L'objectif est de :

- garantir une relation humaine, constructive, respectueuse, transparente, ouverte, accessible, bienveillante, et un cadre éthique et déontologique pour accompagner les publics en difficulté numérique.
- stabiliser le public aidé sur la prévention des troubles numériques.

Les actions sont financées par le concours de financement de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie, financé par le budget de l'Etat et le budget de la Région Lot-et-Garonne, financé par le budget de l'Etat et le budget de la Région Lot-et-Garonne, financé par le budget de l'Etat et le budget de la Région Lot-et-Garonne.

- 1 j'accueille**
  - Je suis présent devant mon rapport à la personne accompagnée.
  - Je suis disponible et accessible.
  - Je suis attentif et réactif.
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
- 2 j'accompagne**
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
- 3 je ne m'engage pas à la place d'un paxtenaïxe Tiexis**
  - Je ne m'engage pas à la place d'un paxtenaïxe Tiexis.
  - Je ne m'engage pas à la place d'un paxtenaïxe Tiexis.
  - Je ne m'engage pas à la place d'un paxtenaïxe Tiexis.
- 4**
- 5 la confidentialité, c'est primordial !**
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
- 6 je protège mes données et les données des personnes accompagnées**
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
  - Je suis à l'écoute et je suis à l'écoute.
- 7**

Le réseau départemental qui vous facilite la numérisation.





Cette démarche, animée conjointement par le Service social départemental et la DSIAN s'inscrit pleinement dans la dynamique départementale d'inclusion numérique. Le travail impulsé sur l'Albret, territoire pilote, s'essaima sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, c'est tout un réseau départemental qui s'est construit : création d'un label départemental Déclit 47, cartographie de l'offre

départementale de l'inclusion numérique, réunions départementales, déploiement des pass numériques, organisation de webinaires, élaboration d'un kit local d'inclusion numérique, formation des aidants numériques...

## **Le Copil juste droit**

L'objectif du Copil juste droit est l'amélioration de l'accès aux droits, du suivi et du contrôle de ces droits. Il a orienté ses réflexions de l'année sur les sujets suivants :

### ⇒ **PCH dédommagement**

Un travail très ciblé a été réalisé auprès des personnes percevant de la **PCH dédommagement**, afin que les personnes qui les soutiennent soient informées quant à l'obligation de déclarer ces ressources auprès de la CAF dès lors qu'elles perçoivent le RSA. Un courrier a été adressé à l'ensemble des personnes repérées. A ce jour, près de la moitié des dossiers ont été régularisés. L'information a été ajoutée au **guide rSa**. Ce guide informe des droits et devoirs liés au rSa. Il est maintenant envoyé à tout allocataire en même temps que son courrier d'ouverture de droit. Ainsi les foyers sont informés. Ces informations sont données de vive voix dans le cadre d'une Réunion information mobilisation (Rim) réunions mensuelles proposées sur les territoires.

Si pour diverses raisons, les personnes n'ont pu se rendre à une Rim, dans le cas d'un recours au tribunal administratif, l'argument d'une absence d'information n'est plus recevable.

Cette systématisation prend tout son sens en période de crise sanitaire.



### ⇒ **Liquidation des pensions et accès au droit ASPA à 65 ans et 4 mois.**

Un rapprochement auprès des caisses CAF/MSA et Carsat a été impulsé pour définir les procédures pour valoriser le droit retraite ou ASPA, le rSa venant uniquement en subsidiarité. Ainsi, seuls quelques Brsa pourraient prétendre à rester dans le dispositif au-delà de l'âge légal de 65 ans. Les listings commencent à être beaucoup plus à jour.

### ⇒ **Les travailleurs indépendants.**

Un travail de fond sur la problématique des travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs et créateurs d'entreprises a été réalisé, tant sur leur orientation initiale que sur l'offre de service associée et leur suivi post accompagnement. Une note a été formalisée sur diverses propositions en fonction de la situation de ces personnes et de l'état de leur projet professionnel, l'objectif étant d'apporter le soutien le plus adapté à leur situation pour qu'à terme, ils sortent du rSa.

Les conclusions issues de ces travaux ont permis de réajuster la fiche action les concernant proposée dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (SP).

## **La structuration de la politique d'insertion du fait du conventionnement avec l'État**

Le Département et l'État ont signé en juin 2019 une convention dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (SLCPAE). La convention d'un montant de 842 000 €, s'inscrit donc dans cette démarche. Conformément aux orientations définies, le Département s'engage à poursuivre trois grands objectifs :

- empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance à l'atteinte de la majorité,
- renforcer l'accès aux droits sociaux grâce à l'accueil social inconditionnel et au déploiement des référents de parcours ;
- améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Les actions en faveur de l'insertion sont donc désormais structurées par cette contractualisation.

### ⇒ L'accès et le suivi des Brsa : l'orientation

Pour répondre aux exigences imposées par la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, les dispositifs d'orientation et de suivi des Brsa ont été renforcés notamment sur le secteur d'Agen. Une expérimentation de plateforme d'orientation a été impulsée en lien avec Pôle emploi et les services extérieurs agenais, afin de permettre une orientation plus rapide et accompagnement dans des délais plus courts. L'objectif est de favoriser une insertion durable en limitant la durée dans le dispositif rSa. 79 % des personnes soumises aux droits et devoirs étaient orientés en fin d'année. Les entretiens d'orientation, par ce regard croisé, professionnel de l'insertion et de l'emploi, favorisent une décision partagée et négociée avec une augmentation des orientations professionnelles.

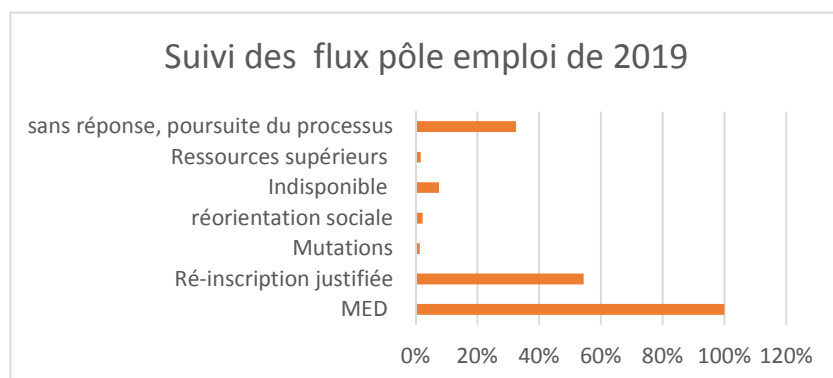
### ⇒ L'accès et le suivi des Brsa : le suivi des flux pôle emploi

La mise en œuvre de l'obligation d'inscription à Pôle emploi, qui est un enjeu de la politique du juste droit, se traduit par l'envoi mensuel de mises en demeure aux allocataires.

L'accès au flux pôle emploi permet de suivre les allocataires en orientation professionnelle, ainsi 1 690 mises en demeure ont été adressées à des Brsa qui ne répondaient plus aux sollicitations de

Pôle emploi. 54 % d'entre-eux se sont réinscrits dans une dynamique d'insertion professionnelle. 717 réductions d'allocations ont été appliquées à ce titre en 2019.

Ces flux sont maintenant croisés avec ceux de Job 47 afin de les inciter à s'inscrire sur la plateforme, d'y déposer leur CV et optimiser leur chance de se réinscrire dans un emploi.



## Dans le domaine de l'insertion

Les dépenses au titre de l'insertion (versement de l'allocation RSA) pour 2019 s'élèvent à 57,9 M€.

### ⇒ Focus Job

Depuis le recrutement de 2 chargées de missions Job47 pour intervenir auprès des entreprises et auprès des allocataires, le développement des offres d'emploi a vu une augmentation significative. Fin 2019 : 332 entreprises inscrites, 117 offres actives pour 167 postes proposés. 2 443 inscrits et 1 294 CV déposés.



### ⇒ Zoom mobilité

L'absence de mobilité reste un des freins majeurs identifiés à l'insertion socio-professionnelle. La résolution de ce frein fait partie des engagements du Département dans ses PDI successifs. Le Département finance des dispositifs tels que la location sociale de véhicules et depuis 2019, 3 auto-écoles sociales situées à Marmande, Agen et Nérac. Le projet en 2020 d'ouverture d'une auto-école sociale à Villeneuve permettra d'étendre cette offre de service sur un large territoire.

### ⇒ La gestion des crédits FSE

Début 2019, le Département a lancé un nouvel appel à projet FSE, 21 demandes ont été déposées. 18 ont été instruites puis présentées en comité de sélection le 04 juin 2019. **16 dossiers (dont 2 portés par le Département de Lot-et-Garonne) ont reçu un avis favorable pour un montant total de FSE de 911 148,85 €, dont 758 991,68 € en faveur des structures partenaires.**



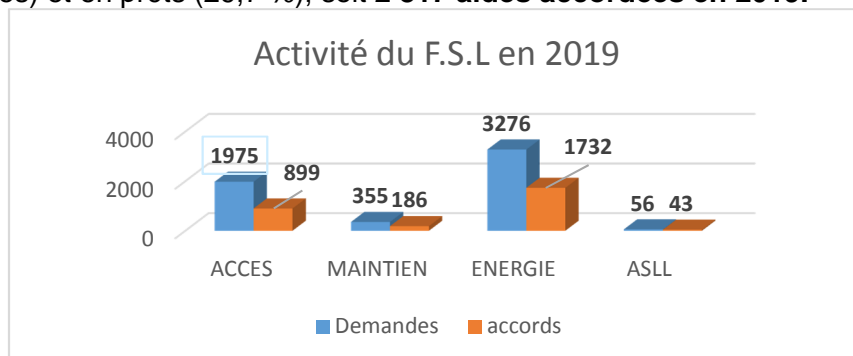
À la suite des évaluations des services de l'État concluant leurs satisfactions tant sur la performance des résultats que dans la mise en œuvre de la première période de programmation, le Département a pu bénéficier d'une augmentation de fonds permettant la programmation de **2 862 323,02 €** au lieu de **1 988 644 €** initialement prévus.

## La lutte contre les exclusions

Le pôle lutte contre les exclusions, qui anime la politique logement ainsi que la gestion du Fonds d'aide aux jeunes, souhaite mettre en valeur les actions suivantes :

⇒ **Les dépenses du Fonds solidarité logement (FSL) s'élèvent à 814 702 €**

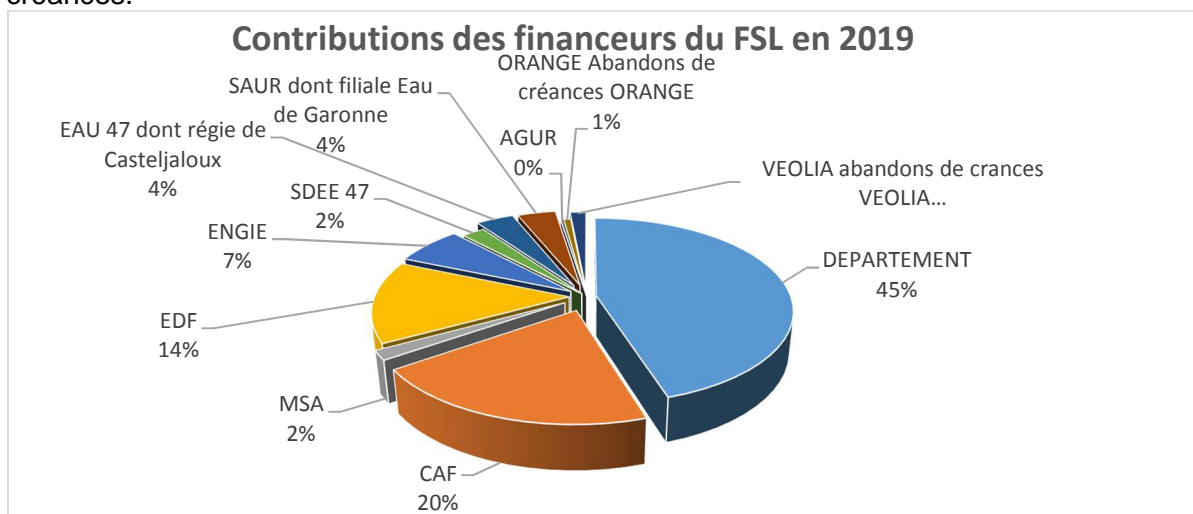
**733 873 € au titre des aides individuelles (logement et énergie)** accordées en subventions (70,3 % des aides) et en prêts (29,7 %), soit **2 817 aides accordées en 2019**.



Le FSL a pu bénéficier, dans la continuité des années précédentes, d'un très bon taux de recouvrement de 85 % : **245 716 € de recettes issues des remboursements de prêts**

- **217 927 €** encaissés au titre des remboursements de prêts accordés depuis 2017
- **27 788,74 €** encaissés après reversement de la CAF (anciens prêts antérieurs à 2016 / Convention couvrant la période 2017 à 2019).

**Les contributions des divers financeurs se sont élevées à 911 603 €** dont 19 864 € en abandons de créances.



⇒ **La réactivation des mesures d'accompagnement social lié au logement**

De septembre à décembre 2019 : **56 ménages demandeurs ; 43 ménages accompagnés.**

- recrutement de 2 agents contractuels et réorientation professionnelle d'un agent titulaire
- une mission légalement obligatoire restaurée dans un cadre expérimental sous forme internalisée
- 3 résidences administratives au sein des CMS de Tonneins (intervenante Marmandais/Tonneinçais), d'Agen Louis-Vivent (Agenais/Albret) et Villeneuve (Villeneuveois/Fumélois)

Une montée en compétences de l'équipe a été nécessaire, à l'aide du soutien technique de la coordinatrice FSL, des partenaires (Adil 47, Banque de France, services de l'État), complétée de temps de formation.

Les premières solutions positives devraient aboutir au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

⇒ **Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), relevant d'un copilotage État/Département**

Deux chantiers prioritaires ont été conduits en 2019 :

- **La Charte des actions de prévention des expulsions locatives**, approuvée en fin d'année 2019. Le nouveau cadre défini pour la période 2019/2025 a souligné, les dispositions nouvelles visant à renforcer le volet préventif du dispositif. Il y a eu 23 commissions en 2029 pour 1716 situations.

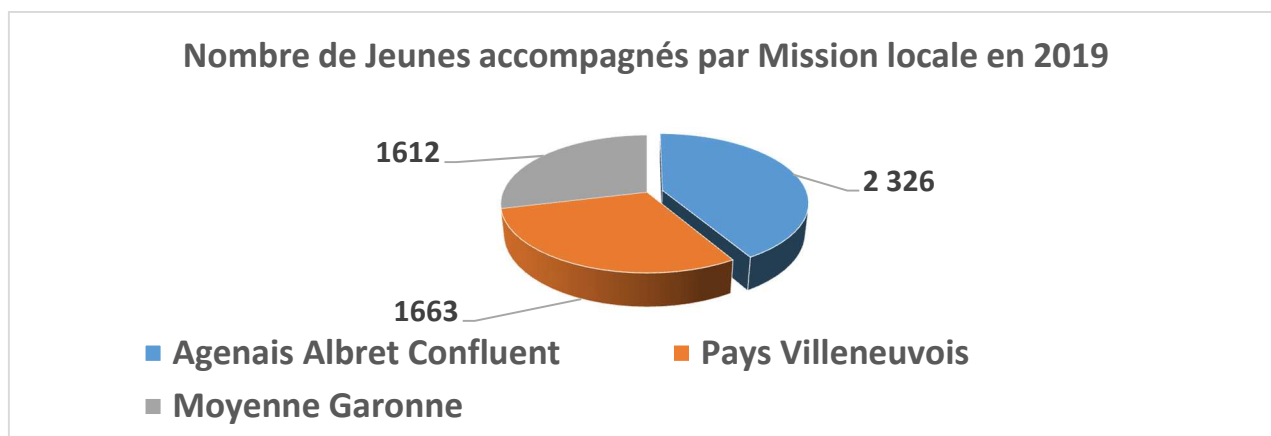
Les travailleurs sociaux du département participent aux CCAPEX à travers les réunions des sous commissions à l'échelle des arrondissements. Pour les ménages connus et accompagnés, ils accomplissent par ailleurs les diagnostics sociojuridiques prévus dès le stade du « commandement de payer », dans un souci de renforcer le caractère préventif des propositions/recommandations formulées par la CCAPEX.

- **Le Plan pluriannuel de lutte contre l'habitat Indigne**, de mars à juillet 2019, l'État, pilote de la lutte contre l'habitat indigne, a engagé une concertation des partenaires historiques du dispositif afin d'élaborer le plan. Cette participation a permis de contribuer au financement de 64 contrôles techniques d'habitabilité destinés à confirmer l'indignité des logements ainsi que 56 contrôles après travaux pour les logements ayant fait l'objet de mises aux normes par les bailleurs rappelés à leurs obligations. 85 % de ces CTH concluent à la non décence du logement.

⇒ **Le soutien aux Missions locales et le pilotage du Fonds d'aide aux jeunes en difficultés.**

Dans le cadre de ses interventions facultatives, le Département finance le fonctionnement des Missions locales, et a accordé une subvention globale de 134 000 € répartie comme suit :

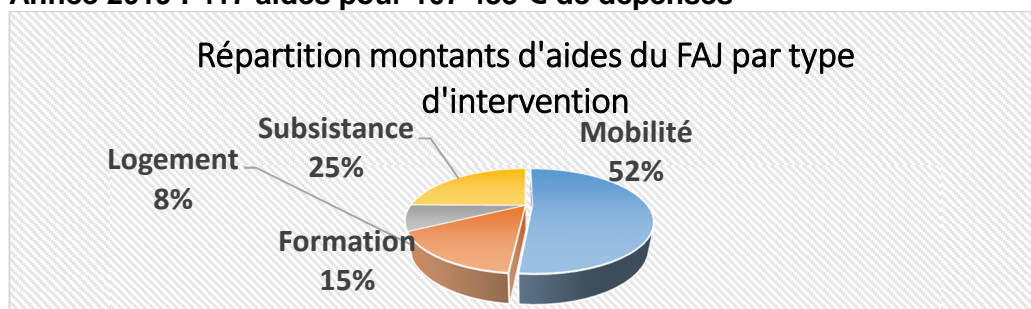
- 48 666 € versés à la Mission locale de l'Agenais de l'Albret et du Confluent
- 42 667 € versés à la Mission locale du Pays Villeneuvois
- 42 667 € versés à la Mission locale de la Moyenne Garonne



**Au titre du Fonds d'aide aux jeunes (pilotage départemental/obligation légale), 60 000 € répartis en 2019 vers les trois fonds locaux du ressort de chacune des Missions locales.**

Fonds	Missions locales
4 842 €	Agenais de l'Albret et du Confluent
23 161,14 €	Pays Villeneuvois
31 996,86 €	Moyenne Garonne

**Année 2019 : 417 aides pour 107 433 € de dépenses**



2019 a été marquée aussi, par les **travaux de révision du règlement intérieur du Fonds d'aide aux jeunes** (de 2010). Huit réunions de travail ont associé un *groupe projet* constitué de représentants du Département, des Missions locales, des associations œuvrant auprès des jeunes en difficultés avec la représentation ponctuelle de la CAF qui finance par ailleurs le FAJ en Lot-et-Garonne. Le nouveau règlement intérieur devrait entrer en vigueur en début d'année 2021 (la crise sanitaire de 2020 ayant largement perturbé le calendrier prévisionnel de ces travaux et des délais d'arbitrages nécessaires qui les accompagnaient). Un nouveau logo a pu être travaillé dans le cadre du groupe projet et en partenariat avec les élèves de deuxième année du BTS Communication du lycée Palissy.

## Soutenir l'enfance en danger

L'année 2019 a été marquée par une réorganisation importante de cette direction.

### Pôle prévention protection de l'enfance

Face à la nécessité d'augmenter le nombre de mesures d'Aide éducative à domicile (AED) qui constituent des mesures de prévention, un travail important d'accompagnement des équipes de travailleurs sociaux a été mené, notamment grâce à la réécriture du guide des procédures.

Pour consolider cet accompagnement, 6 postes de coordinateurs ont été créés en juin 2019.

- Jeunes majeurs

En 2019, le Département choisit de confier l'entretien dès 17 ans, désormais rendu obligatoire, pour tous les enfants confiés à l'ASE, aux associations qui sont déjà mandatées dans le cadre du Dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs. Le DAJMA devient alors le PAAJM (Préparation accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs) et a été valorisé dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté (prévention des sorties sèches de l'ASE).

- Formations

Poursuite de la formation de tous les travailleurs sociaux et médico-sociaux par les formateurs ressource sur le référentiel d'évaluation des situations de danger du CREAL, à raison d'une session par mois.

- Renforcement de la présence du service gardien auprès des MECS

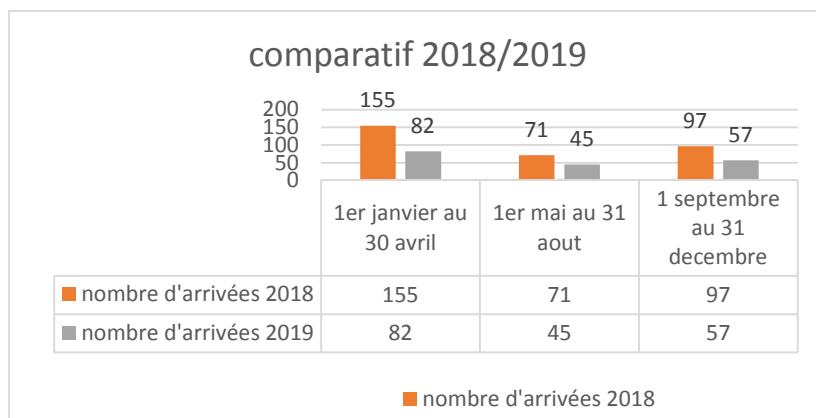
Visites régulières sur sites des référents éducatifs de territoires qui permettent des points réguliers sur les situations individuelles.

### Cellule MNA - Mineur non accompagné

Durant l'année 2018, le département a été confronté à un nombre croissant d'arrivées de personnes sollicitant leur mise à l'abri se disant mineur isolé étranger. 323 ont été accueillis dans le cadre de cette mise à l'abri. En 2019, le Département a autorisé l'association de l'APRES à ouvrir un lieu d'accueil destiné aux MNA. Ces 15 places supplémentaires à celles existantes permettront au Département de ne pas atteindre son seuil de saturation d'accueil. En 2019, le Département constate une baisse significative de personnes sollicitant leur mise à l'abri. 182 jeunes ont été accueillis dans ce cadre.



Cette baisse peut s'expliquer à la suite du changement de politique en Italie (2018/2019) qui amène une volonté de fermer les ports italiens. Cela va avoir des conséquences sur les parcours migratoires qui vont s'orienter sur l'Espagne qui va connaître un pic d'arrivées sur cette période et également sur la Grèce.



## **Pôle de coordination administrative et financière**

À l'initiative conjointe de la direction PA/PH (pôle tarification) et la direction Enfance-Famille (pôle prévention / protection), une réflexion a été engagée sur le placement éducatif à domicile (PEAD). Elle répond à un double objectif :

- mettre en conformité les autorisations de fonctionnement des établissements, desquelles découlent les arrêtés de tarification
- harmoniser les pratiques entre les prestataires sur la base d'un référentiel défini par l'autorité départementale

Plusieurs étapes ont été définies :

- élaboration d'un référentiel du PEAD à soumettre pour avis aux juges des enfants
- estimation du nombre de places pouvant être créées par extension de la capacité autorisée
- évaluation des besoins sur le territoire
- appel à candidature sur la base du référentiel PEAD et du nombre de places attendu pour chaque territoire
- réception et analyse des projets de service et du budget
- modification des autorisations de fonctionnement et fixation du prix de journée

## **Cellule de recueil des informations préoccupantes**

Données 2019 : 876 IP entrantes/enregistrées concernant 1 437 enfants.

La Crip a également fait l'objet d'un audit permettant de consolider son organisation et son fonctionnement.

## **Pôle accueil familial / adoption**

Accueil familial	Adoption
30 recrutements	26 nouvelles demandes agrément
5 départs à la retraite	13 agréments délivrés
3 retraites avec poursuite de l'activité	1 refus
2 démissions	7 retraits
7 fins de contrat sans renouvellement	14 actualisations d'agrément
5 licenciements	45 familles agréées
286 enfants accueillis	1 placement en vue d'adoption
66 majorations pour sujétion spéciale	1 adoption internationale
17 accompagnements sans dysfonctionnement	1 adoption par famille d'accueil
3 dysfonctionnements	12 pupilles de l'État
Le chantier de refonte des modalités de rémunération des assistants familiaux a été mené au cours de cette année.	3 accompagnements/parentalité adoptive

# Promouvoir la sante et prévenir dès la petite enfance

## La poursuite des travaux du Schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Ce schéma est piloté par l'État, la Caf, le Département en lien avec la MSA, la Justice, l'ARS, l'Éducation nationale, les 3 communautés d'agglomérations, et l'Udaf. Le SDSF 2016-2020 se décline en 9 axes et 15 actions.

Les orientations concernent l'offre d'accueil de la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité et la politique jeunesse et la DASPMI pilotait les ateliers sur:

- la qualité de l'accueil
- l'accueil en horaires atypiques
- l'accompagnement des Mam
- l'accueil de l'enfant en situation de handicap

Un bilan du SDSF 2016-2020 sera présenté en 2020.

## La Conférence départementale du SDSF

Le 28 mai 2019, la 2<sup>e</sup> conférence départementale du SDSF a réuni tous les acteurs concernés par ces thématiques. 300 personnes y ont participé, après une présentation des actions menées, des ateliers ont permis de déterminer des pistes d'axes de travail du prochain SDSF 2021-2025.

<b><i>Les axes prioritaires de travail à intégrer aux prochains Schéma :</i></b>	
* L'équité territoriale	* Critère d'attribution des places en crèche
* Inclusion numérique / accès aux droits	* Mise en réseau des acteurs
* Liens sociaux et intergénérationnels	* Parcours de santé de l'enfant
* Information / communication	Handicap : demande des associations qui n'arrivent pas toujours à répondre à la forte demande des familles. Plusieurs structures indiquent également avoir découvert lors de cette journée les actions et dispositifs autour du handicap (besoin de lisibilité + création un pôle handicap)
* Parentalité et numérique	
* Approfondir et mettre en œuvre nos politiques	
* Mobilité	
* Poursuivre les actions autour de la formation continue des professionnels	

### Sur le renouvellement du SDSF

- Volonté d'une continuité avec le SDSF 2016-2020 : approfondir et mettre en œuvre les travaux amorcés. Retravailler l'arborescence actuelle (9 axes – 15 actions) qui peut être lourde au niveau du suivi pour les acteurs impliqués au niveau de plusieurs actions
- SDSF 2016-2020 bien structuré sur la petite enfance et l'enfance, moins sur d'autres thématiques (Espace de vie social, jeunesse...)
- Renouveler les journées SDSF, telles que celle organisée le 28 mai, qui contribue à mettre en réseau les acteurs et à les tenir informés des avancées des travaux du SDSF
- Une idée forte à conserver : comment décroïsonner et faire le lien entre les différents domaines (transport, habitat, numérique...)

Le comité technique du SDSF a donc initié en suivant la réflexion pour le prochain SDSF 2021-2025.

## Lancement du projet Handissimo

Dans le cadre du SDSF, le groupe accueil de l'enfant en situation de handicap animé par la MDPH et la PMI et constitué notamment de la Caf, la MSA, l'ARS, les agglomérations, un médecin de crèche, les associations de parents concernés avec le collectif inter associatif, l'APF, Lola et compagnie, Tom enfant phare, Trisomie 21, des représentants de modes d'accueil, le Campsp de Marmande, a proposé plusieurs actions qui sont en cours de réalisation.

Destiné à faire connaître tous les acteurs intervenant pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap, une rencontre a eu lieu le 11 septembre 2019 ; la plateforme Handissimo ([www.handissimo.fr](http://www.handissimo.fr)) est un projet qui ne peut fonctionner qu'avec la mobilisation de tous.

Créée fin 2017 à Lyon, l'association qui porte le projet regroupe des parents concernés par le handicap d'un enfant, et des professionnels du handicap.



Proposition du groupe de travail :

- \* La pérennisation d'une coordination départementale pilotée par la MDPH et la PMI, en lien avec les partenaires, destinée à faire un état des lieux, définir les besoins, répertorier toutes les aides mobilisables sur le département et les faire connaître, en étant en lien avec les territoires.
- \* La mise en place de pôles ressource handicap sur les territoires dans le cadre d'appel à projet financé par la CAF.
- \* L'amélioration de l'information aux familles et aux acteurs du champ du handicap et de la petite enfance et de l'enfance et c'est l'ambition notamment de la plateforme Handissimo, financée dans le cadre d'un appel à projet de la CAF également.

**Participation à l'élaboration de la Convention territoriale globale (CTG) de Val de Garonne Agglomération** et aux groupes de travail sur ce territoire : cette CTG reprend certains axes du SDSF 2016-2020 thématique (Petite enfance, Enfance et Jeunesse, animation sociale et accès aux droits, accompagnement des familles...).

### **Contrat Enfance et Jeunesse poursuite des engagements**

Depuis 2017, la Caf et le Département ont signé un contrat Enfance et Jeunesse permettant le co-financement d'un poste à temps plein de coordinateur pour 4 ans (financement à hauteur de 55 % par la Caf soit 38 500 € versés au Département chaque année et redéploiement de personnel PMI pour le Département). Ce CEJ va arriver à échéance le 31/12/2020 et sa poursuite doit être étudiée dans le cadre de la Convention territoriale globale signée entre la Caf et le Département.

**Mise en place des formations des intervenants** en Laep (Lieux d'accueil enfants-parents) avec l'Acepp (Association collectifs enfants-parents professionnels) financées par la Caf et initialisation d'un Réseau des lieux d'accueil Enfants-Parents

### **La réforme de formation des assistantes maternelles et le bilan de la formation obligatoire assistantes maternelles en 2019**

De nouveaux textes définissant l'organisation de la formation des assistants maternels sont parus fin 2018. La même année, le CAP petite enfance a été remplacé par le CAP accompagnant éducatif petite enfance.

Ces réformes professionnalisent davantage le métier d'assistant maternel par la mise en place d'un contrôle des connaissances à l'issue des 80 premières heures de formation qui à condition d'être validé, permet l'accueil des enfants et par la disparition de dispense totale de formation ; par exemple des professionnels exemptés totalement de formation précédemment devront maintenant au moins suivre des modules comme le PSC1 (1<sup>er</sup> secours) et la connaissance du statut d'assistant maternel... Ces réformes, préparées en 2018, ont été opérationnelles en 2019.

	Nombre de sessions	Nombre de stagiaires assistants maternels	Nombres d'heures de formation	Coût de formation
1 <sup>er</sup> partie de 80 h de formation	4	77	5 572 h	43 525,60 €
2 <sup>e</sup> partie de 60 h (20 h à valider + 40 h) de formation (ancienne réglementation)	1	12	720 h	5 760 €
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>89</b>	<b>6 292 h</b>	<b>49 285,60 €</b>

## Les bilans de santé en école maternelle

Les travaux avec l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé DD47 sur le parcours santé des élèves et les réflexions engagées sur le territoire de Tonneins pour la réalisation des bilans de santé en école maternelle et l'accompagnement vers le soin des enfants dépistés comme ayant besoin d'une prise en charge ; un travail a été engagé sur une plaquette visant à mieux faire comprendre la complémentarité du travail PMI avec la santé scolaire

## Concernant le fonctionnement des équipes de la direction des actions de santé / PMI (Protection maternelle et infantile)

- Poursuite de l'informatisation des dossiers médicaux avec le début à titre expérimental de l'informatisation des Bilans de santé en école maternelle (BSEM)
- Formation intra au dépistage des troubles autistiques en 10/2019 avec le Centre régional de l'autisme (CRA)
- Clarification avec l'Inspection académique des interventions entre la santé scolaire la Crip et la PMI en cas de signalements en école maternelle

**La poursuite du partenariat avec la DEF concernant les assistants** familiaux recrutés par le Département : intervention de la PMI dans les 60 h de formations obligatoires avant accueil/rencontres territoriales autour de sujets transversaux / animation des réunions pré agrément.

## Les Centres de planification et d'éducation

Cinq centres sont implantés sur le département. Le motif majoritaire de consultation est en lien avec la contraception. La finalisation de formation d'éducation à la vie de 2 nouvelles Infirmières intervenant en CPEF.

### Des chiffres

#### PMI

- 2 861 naissances domiciliées
- 364 entretiens prénatal précoces réalisés par les sages-femmes de PMI
- 3 031 enfants vus en consultations PMI + puériculture
- 5 809 consultations médicales
- 7 425 actes de puéricultrices
- 1 123 enfants suivis à domicile par les puéricultrices lors de 3248 VAD
- 10 ALSH maternels suivis par la PMI
- 1 561 places d'accueil collectif dans 69 EAJE

- 4 338 places chez les 1446 assistants maternels à domicile ou dans une des 53 Mam ouvertes au 31/12/2019 avec une capacité d'accueil de 676 enfants et dans lesquelles travaillent 148 assistantes maternelles

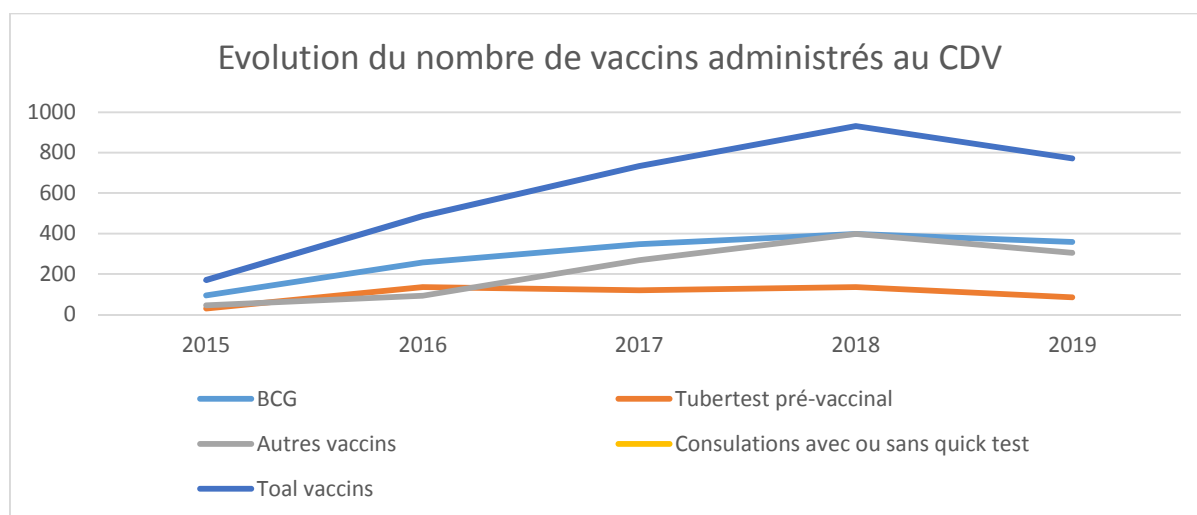
#### CPEF

- 884 consultants CPEF dont 348 mineurs et 884 consultations
- 869 entretiens par une conseillère conjugale ou familiale
- 204 séances d'actions collectives et 169 en milieu scolaire

## Le Centre départemental de vaccination (CDV)

Même si les chiffres restent très perfectibles, l'effort réalisé par le CDV a été souligné par l'ARS, tant au niveau départemental que régional. L'activité se présente comme suit :

Activité 2019	CDV	PMI et antennes	CES Boé	TOTAL
Consultations	772	357	1 055	2 184
Personnes vaccinées	772	357	1 055	2 184
Vaccins administrés	746	431	1 119	2 296



L'objectif est d'avoir plus de 95 % de la population vaccinée pour être protégé. On observe au niveau départemental. À 2 ans :

- 96,48 % des enfants vaccinés par le DTP
- 96,26 % par la coqueluche
- 79,01 % par le ROR, les chiffres s'améliorent mais doivent encore progresser

## **Le Centre de Lutte antituberculeuse (Clat)**

Mission déléguée par l'État, c'est une activité qui persiste car la tuberculose est une pathologie toujours présente et en 2019 qui bénéficie d'une dotation globale de l'État.

### **Le Clat en chiffres**

- 381 consultations en CLAT et 406 actes IDE
- 25 cas de tuberculose dont 19 « maladie »
- 336 sujets contacts identifiés
- 58 tests au quantiféron

- 185 IDR réalisés
- 131 radios lors d'enquêtes
- 1 patient traité
- 335 radios chez les détenus

## **La Coddem**

La Coddem s'est réunie une seule fois en comité technique, le 20 mai, en amont du comité régional de sélection du 18 juin où était présenté le projet de MSP / Cs de Fumel.

Le Département a activement participé aux réunions des Contrat locaux de santé (CLS) de Val de Garonne agglomération, Albret communautés et Agen agglomération présentant un axe ou une problématique démographie médicale.

### **Les internes**

Le Département a organisé une soirée d'accueil des internes en stage en Lot-et-Garonne, le 25 juin 2019. Cette soirée a permis de rassembler :

- 33 internes en stage (ambulatoire et hôpitaux),
- 6 médecins maitres de stage universitaire,
- 21 représentants des MSP (professionnels et EPCI),
- 12 partenaires institutionnels du département.

### **Les équipements d'exercice coordonné fin 2019**

#### **☐ Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)**

##### **• publiques**

- ouvertes : 19 MSP et 1 antenne
- en construction : 4 MSP (Damazan, Villeréal, Fumel, Agen)
- en réflexion : 2 MSP (Puymirol, Castillonnès)



- **privées** en projet
  - Bon-Encontre
  - Marmande
  - Lacapelle-Biron
- **territoire non équipé** : Castelmoron aucun projet
- **Centres de santé (CS) publics / associatifs** : 6 validés ARS dont 2 ouverts
  - Bassin tonneinquois : CS associatif à Tonneins ouvert + antennes à Clairac dans MSP et Castelmoron dans cabinet municipal (en projet)
  - Le Passage / Estillac : CS intercommunal
  - Foulayronnes : CS communal ouvert
  - Marmandais : CS associatif à Ste Bazeille + antenne à Miramont
  - Lavardac : CS communal



**Au total, depuis 2010**

**2 autorisations de programme d'un montant de 3,4 M€**  
**2,55 M€ de subvention attribuée**  
**22 MSP (et 1 antenne) aidées, sur 10 aires de santé**  
**3 projets de MSP en cours d'instruction**

**Étude de faisabilité d'un Centre de santé départemental (CDS)**

L'étude de faisabilité d'un CDS a été approuvée en conférence des territoires du 19 avril 2019 au cours de laquelle 5 EPCI se sont portées volontaires pour participer à l'étude. Il s'agissait de :

- La CC Pays de Lauzun
- La CC de Lot et Tolzac
- La CC des Bastides en Haut Agenais Périgord
- La CC Fumel Vallée du Lot
- La CA du Grand Villeneuvois

L'étude a été lancée par la Commission permanente du 14 juin 2019. Elle a été réalisée de juin à août 2019 avec l'appui de la Fabrique des centres de santé, émanation de la Fédération nationale des centres de santé.

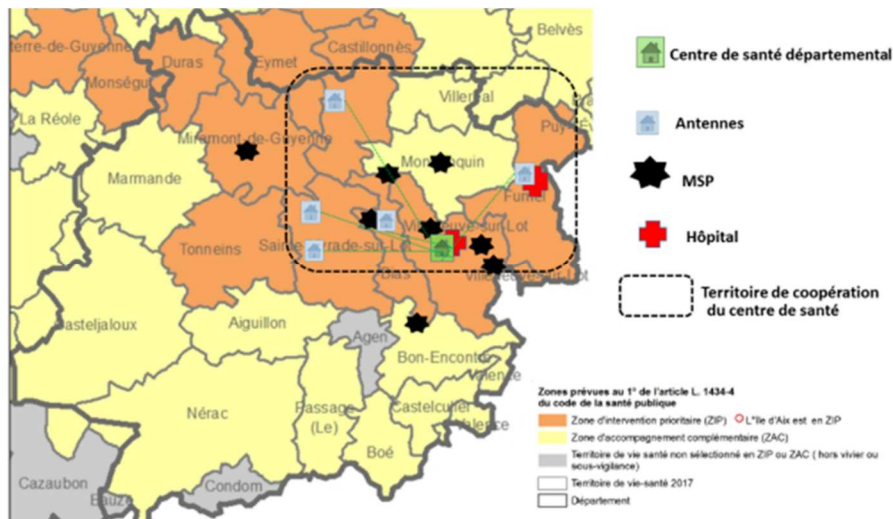
Elle ciblait les territoires du nord est du département, identifiés comme prioritaires et qui correspondaient aux EPCI volontaires. Le CDS était préfiguré de façon évolutive comme suit :

- Démarrage :
  - 1 centre de santé basé au sein du Pôle de santé du Villeneuveois,
  - 1 antenne à Castelmoron au sein d'un bâtiment communal,
- Montée en charge au fur et à mesure des recrutements de médecins :
  - 1 antenne à Fumel au sein de l'hôpital en attendant la construction de la MSP,
  - 1 antenne à Castillonnes au sein d'un bâtiment communal en attendant la construction de la MSP,
  - 1 antenne à Casseneuil, au sein de la MSP.

OPTIONS	CS + 1 antenne à Castelmoron <i>Remplacements dans l'antenne assurés</i>	CS + 3 antennes (Castelmoron, Fumel, Castillonnes) <i>Remplacements dans les antennes non assurés</i>	CS + 4 antennes (Castelmoron, Fumel, Castillonnes, Casseneuil) <i>Remplacements dans les antennes assurés</i>
<b>RH</b> <i>n'incluant pas la contribution des services en central</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 ETP médecin dont 0,25 de direction médicale</li> <li>• 1 ETP infirmière ASALEE</li> <li>• 3 ETP secrétaires</li> <li>• 0,5 ETP responsable administratif</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Soit 8,5 ETP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 ETP médecin dont 0,5 de direction médicale</li> <li>• 1 ETP infirmière ASALEE</li> <li>• 3 ETP secrétaires</li> <li>• 0,5 ETP responsable administratif</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Soit 10,5 ETP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8 ETP de médecin dont 1 de direction médicale</li> <li>1 ETP infirmière ASALEE</li> <li>3 ETP</li> <li>0,5 ETP responsable administratif</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Soit 12,5 ETP.</b></p>
<b>DEPENSES</b>	944 k€	1 119 K€	1 438 K€
<b>RECETTES</b>	944 k€	1 119 K€	1 438 K€
<b>SUBVENTION EQUILIBRE</b> <i>incluant les 5% d'activités liées aux missions du CD</i>	358 K€	411 K€	446 K€

Le projet se définissait comme complémentaire de l'offre de soins existante et répondait à **5 grands principes d'actions** :

- **Consensus local avec chaque territoire (EPCI)** qui a fait acte de candidature pour le projet et a été rencontré sur le terrain (élus et professionnels) pour valider les aspects organisationnels. Ce consensus sera finalisé par une convention avec chaque EPCI.
- **Complémentarité de l'offre déjà existante** par un travail en réseau avec les acteurs locaux du champ de la prévention, du sanitaire, et du médico-social et contribution aux contrats locaux de santé et projets de territoires quand ils existent (projets des MSP, CPTS).
- **Subsidiarité aux initiatives existantes** (MSP et professionnels libéraux...), dans les interstices, nombreux, où les médecins généralistes tendent à disparaître, faute de projet ou faute de candidats à l'installation.
- **Agilité** permettant :
  - de monter en puissance sur les territoires au fur et à mesure des recrutements, par une ouverture des antennes de 20 h/semaine, puis si nécessaire davantage et création d'un deuxième centre de santé si l'activité le nécessite,
  - dès une nouvelle installation médicale en libéral, de fermer 1 antenne et de la redéployer sur une autre zone prioritaire afin de ne créer aucune situation de concurrence entre les différents modes d'accès à la médecine générale.
- **Équilibre financier** (estimé sur 3 ans).



Le projet était prêt à être déposé dans le cadre de l'appel à projet des centres de santé 2019, porté par l'ARS. Cependant, l'ARS a attribué les postes de médecins du dispositif « Ma santé 2022 » uniquement aux établissements de santé du département :

- 3 postes de médecins généralistes attribués au pôle de santé du Villeneuvois pour les sites d'activité partagée ville / hôpital de Casseneuil, Castelmoron et Fumel,
- 1 poste de médecins généraliste salarié attribué au CHIC Marmande-Tonneins pour le projet partagé « mobilicare » sur Marmande.

L'attribution de ces médecins se trouvait donc en concurrence directe avec le projet de centre de santé départemental, en termes de recrutement. La conférence des territoires du 19 septembre 2019 a en conséquence acté la mise en suspens du projet de CDS dans l'attente d'une évaluation du dispositif des médecins « Ma santé 2022 » courant 2020.

## **Les contrats locaux de santé (CLS)**

Le Lot-et-Garonne présente 5 contrats locaux de santé :

- la Communauté d'agglomérations du Grand-Villeneuvois signé le 12 septembre 2013 qui en est à son 2<sup>e</sup> avenant
- l'Agglomération d'Agen signé le 5 décembre 2014 qui prévoit de signer un nouveau CLS plutôt qu'un avenant
- Fumel Vallée du Lot signé le 14 janvier 2016
- Albret Communautés signé le 28 septembre 2017
- Val de Garonne Agglomérations signé le 26 septembre 2018

Des travaux de concertation dans le domaine de la santé se poursuivent. Initiés par l'État *via* les ARS ils impliquent l'ensemble des partenaires sanitaires, sociaux et politiques, dans le souhait d'une approche globale des individus et de la population :

- le Projet régional de santé adopté le 17/07 2018 par le directeur de l'ARS-NA
- la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- la Commission de coordination des politiques publiques
- les Contrats locaux de santé
- les Conseils locaux de santé mentale
- le Conseil territorial de santé dont la présidence élue en 2017 est assurée par le Département, représenté par Christine Gonzato-Roques

## **La lutte contre Aedes Albopictus 2019 : operateur altopictus**

Le moustique tigre est présent en Lot-et-Garonne depuis août 2012 où il a été dépisté à Marmande. Il a depuis colonisé le département selon les grands axes routiers (Toulouse/Bordeaux puis Landes/Dordogne) et enfin la vallée du Lot.

Pour cette dernière année d'exercice de lutte antivectorielle, l'entreprise privée « Altopictus » basée à Bayonne, a été reconduite dans le cadre du marché public établi pour deux ans en 2018. Elle est constituée d'un directeur, d'un administratif, d'un docteur en entomologie médicale, de 2 techniciens mandatés pour réaliser les opérations de surveillance active et passive du moustique tigre (pièges pondoirs, signalements citoyens), de formation de référents communaux et des enquêtes et éventuellement traitements autour de cas de dengue, chikungunya ou Zika déclarés par l'ARS en Lot-et-Garonne.

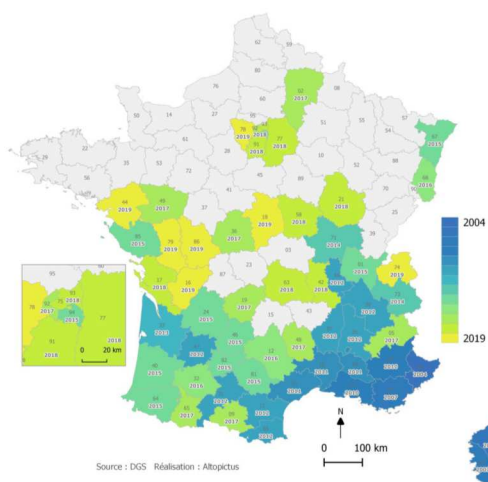
L'action du département repose essentiellement sur deux aspects :

- **La surveillance entomologique** ayant pour objectif de délimiter la zone colonisée connue, d'estimer la densité des vecteurs et de suivre l'efficacité des actions de contrôle et de prévention. Elle permet également de surveiller l'arrivée d'autres moustiques invasifs vecteurs de chikungunya, de dengue ou d'autres maladies vectorielles. Elle repose sur deux types d'actions :
  - o une surveillance dite active, par la pose et surveillance mensuelle d'un réseau d'une vingtaine de pièges-pondoirs répartis sur le territoire
  - o une surveillance dite passive par la réponse aux signalements citoyens issus du département via le site « signalement-moustique.fr », relayé par le « SI-LAV »
- **La lutte antivectorielle (LAV)**, en cas de signalement de cas humains de chikungunya, de dengue ou de zika par l'ARS, devant être réalisée sans délais, afin d'évaluer la présence de moustiques vecteurs autour de la personne malade et de prévenir tout départ épidémique. Cette mission consiste à réaliser des opérations ponctuelles :
  - o d'une ou plusieurs enquêtes entomologiques afin de déterminer au mieux la présence ou non d'Aedes albopictus à proximité immédiate du cas humain signalé et donc d'estimer le risque de transmission autochtone
  - o en cas présence avérée de l'Aedes albopictus, d'un ou plusieurs traitements insecticides sur la ou les zones concernées (tous les sites où s'est rendue la personne malade pendant sa phase virémique / risque de transmission de la maladie par piqûre de moustique tigre) afin de briser tout éventuel départ épidémique

À la fin de la période de surveillance de mai à novembre 2019, on comptait :

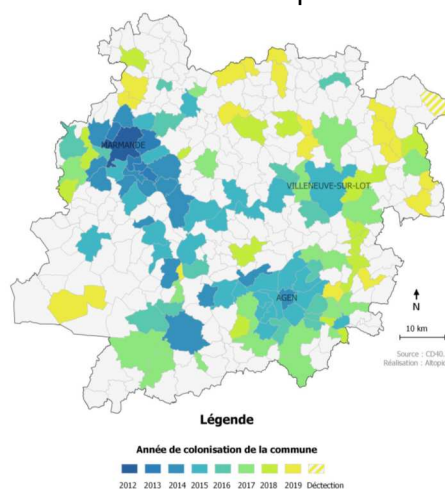
### Au National

58 départements colonisés dont 7 en 2019  
4 départements dépestés



### En Lot-et-Garonne

124 communes colonisées dont 19 en 2019  
1 commune dépestée



En 2019, ce sont donc 19 nouvelles communes qui ont rejoint la liste des communes colonisées par Aedes albopictus grâce à la surveillance active et passive : 5 communes grâce au réseau de pièges pondoirs et 14 par les signalements citoyens, qui sont un excellent moyen de surveillance.

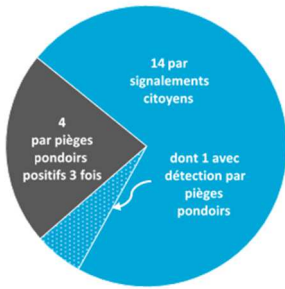
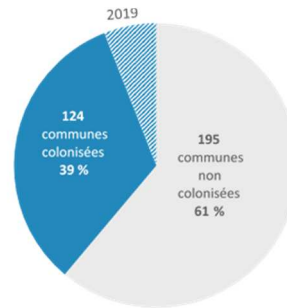
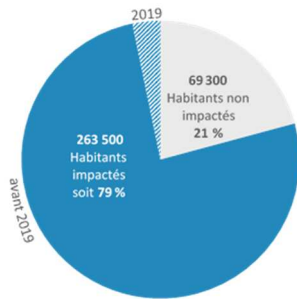


FIGURE 7 : RÉPARTITION DES COMMUNES COLONISÉES EN 2019 SELON LE TYPE DE SURVEILLANCE

Aujourd'hui, 124 communes sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre soit environ **39 % des 319 communes** qui composent le département). En 2018, cette part était d'environ 33%.

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 263 556 habitants sur un département qui en compte 332 823 (source : INSEE au 1er janvier 2019) soit **79 % de population exposée fin 2019 contre 78 % en 2018**.



La formation des référents communaux, organisée depuis 2015 par le Département, est désormais prise en charge et organisée par l'ARS-DD47.

La cellule départementale de gestion du moustique tigre s'est réunie six fois dans l'année :

- 2 fois pour l'ouverture et le bilan de la période de surveillance qui se déroule du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre
- 4 fois pour valider les opérations de lutte antivectorielle menées en Lot-et-Garonne autour des cas humains, afin d'empêcher tout départ épidémique.

Sur le plan épidémiologique, 2019 a compté 4 cas humains avérés ayant entraîné 21 enquêtes et 11 traitements insecticides.

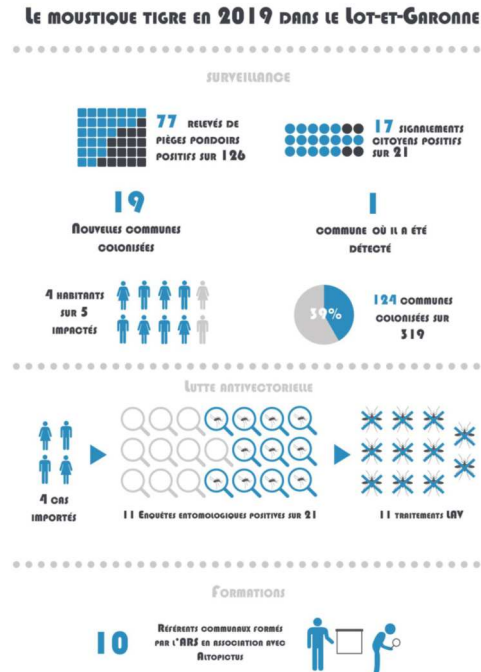
	Communes	Date de signalement ARS	Enquêtes	Traitements insecticides	Coût
1	Boé / Fumel / St-Martin-de-Villereal / Villereal / Villeneuve (3)	17/05/19	<u>7</u> Les 21, 23, 24 mai	<u>0</u>	5 628,00 €
2	Bon-Encontre (4) Boé (2) Pont du casse	02/07/19	<u>7</u> Les 3 et 4 juillet	<u>6</u> Les 10 et 11 juillet à Bon-Encontre (4), Boé, Pont-du-casse	12 928,80€
3	Bajamont (2) / Foulayronnes / Castelculier	18/07/19	<u>4</u> Le 18 juillet	<u>3</u> Le 23 juillet à Bajamont, Foulayronnes, Castelculier	6 866,40 €
4	Boé (2) / Agen	26/09/19	<u>3</u> Le 30 septembre	<u>2</u> Les 3 et 4 septembre à Boé / Agen	4 845,60 €
<b>TOTAL</b>			<b>21</b>	<b>11</b>	<b>30 268,80€</b>

(X) : nombre de sites quand plusieurs sites dans la commune

L'occurrence de ces cas humains n'étant pas prévisible, le budget 2019 a fait l'objet de 3 rallonges pour un total de 26 339,65€ (budget prévisionnel de 35 000 € / budget réalisé de 61 339,20 €), pour une prestation de qualité et une disponibilité de nouveau vérifiée de l'opérateur Altopictus.



## AU FINAL



Par décret no 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles, compte tenu de l'avancée de la colonisation par *Aedes albopictus*, l'Etat a repris la compétence en matière de lutte antivectorielle. En conséquence l'ARS assure désormais cette mission de santé publique.

# Le logement

## Logement et habitat

L'équipe logement au sein de la direction soutien aux territoires apporte son expertise sur les questions liées à l'habitat et au logement et assure la mise en œuvre de la politique logement de la collectivité. Le logement est une politique multidimensionnelle, en particulier en matière d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de politiques sociales.

### **La gestion des subventions « logement »**

En matière de logement, pour se recentrer sur les compétences obligatoires du Département et prendre en compte la nouvelle compétence de la Région sur l'amélioration de l'habitat, le régime actuel relatif à la construction de logements sociaux prévoit une participation à hauteur de 4 000 €/logement PLAI ; 2 500 €/logement PLUS.

Ce régime avait évolué en 2018 afin de promouvoir et d'accompagner l'innovation dans le logement social. Des primes avaient été mises en place de manière complémentaire au régime de base, pour les projets proposant des logements permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes (label H2S) et aux projets présentant un projet innovant notamment sur les modes de vivre ensemble.

## Actualités de l'année en matière de politique du logement

### **Une évolution majeure du régime d'aide à la production de logements sociaux**

Une évaluation du régime d'aide sur la période 2015-2019 a été réalisée. Il ressort du contexte réglementaire et local que les communes du département de Lot-et-Garonne privilégient de plus en plus une politique de gestion économe de l'espace favorisant la revitalisation des centralités. Ainsi, l'adaptation de la politique départementale du logement à ces évolutions est désormais nécessaire pour que celle-ci continue à accompagner efficacement les politiques locales, régionales ou nationales.

Pour favoriser les opérations concourant à une dynamisation des centres des bourgs et des villes, le régime a été ouvert aux associations agréées maîtrise d'ouvrage d'insertion qui peuvent être amenées à intervenir sur de petites opérations en cœur de bourg, mais aussi de bonifier le régime d'aide apportée pour les opérations en cœur de bourg ou cœur de ville, à proximité de commerces ou de services ou encore à proximité des transports. Dans le même objectif, le périmètre des opérations éligibles au régime est élargi aux acquisitions-améliorations et plus seulement aux constructions (opérations d'acquisition en VEFA incluses).

L'évolution de ce régime est également l'occasion de mettre en avant une politique volontariste en matière environnementale. C'est ainsi que les projets, s'ils s'inscrivent dans une démarche de label environnemental ou s'ils proposent des actions en matière d'utilisation d'énergies renouvelables, de gestion de l'eau ou des déchets par exemple, feront également l'objet de bonification.

C'est également l'occasion de confirmer l'orientation décidée en juin 2018 : favoriser l'adaptation des constructions de logements sociaux au vieillissement de la population ainsi que l'innovation des résidences. En effet, l'évolution des modes de vie, de la structure familiale et l'allongement de l'espérance de vie, influent sur les besoins en logements adaptés.

Afin de maîtriser l'enveloppe allouée au régime, la programmation sera annuelle et un système d'écrêtement sera mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée.

Une aide garantie pour tout logement social produit est mise en place, à un niveau inférieur à l'aide antérieur : 1 500 €/logement PLAI ou Anah très social au lieu de 4 000 € ; 750 €/logement PLUS ou ANAH social au lieu de 2 500 €. Des critères bonifiant et répondant aux trois politiques majeures (centre-bourg, environnement et adaptation au vieillissement/innovation) permettront d'augmenter la participation garantie : 13 500 € pour un logement PLAI ou Anah très social, 6 750 € pour un logement PLUS ou Anah social.

### **Les partenariats avec les structures extérieures**

Le Département a aussi poursuivi son soutien à l'Adil, à la fois sur son fonctionnement, mais aussi la réalisation des diagnostics sociaux et financiers dans le cadre de la mission de prévention des expulsions locatives, confiée par le Département à l'Adil.

### **Schéma des gens du voyage**

La révision du schéma des gens du voyage a été lancée en mars 2019, en copilotage avec l'État. La réalisation d'un bilan-diagnostic a permis la mise à jour des prescriptions par EPCI et l'émergence de 3 orientations stratégiques pour la période 2020-2025 :

- Renforcer la cohérence et le pilotage du schéma.
- Renforcer l'accompagnement et la prise en compte des problématiques des gens du voyage dans les domaines de la santé, de la scolarité, de l'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Renforcer et compléter le dispositif d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le service logement a participé à l'élaboration de schéma, en lien avec la DGADS, notamment concernant les 16 fiches actions rédigées.

## **En chiffres**

- Soutien à la construction de 228 nouveaux logements, correspondant à 11 nouvelles opérations de construction accompagnées par le Département. Bailleurs sociaux concernés :

\* Habitalys : 3 opérations, dont une bénéficiant de la prime HS2

\* Agen Habitat : 2 opérations

\* Ciliopée : 5 opérations

\* Logévie : 1 opération (résidence intergénérationnelle de Pujols, bénéficiant de la prime innovation)

- Ces nouvelles opérations qui correspondent à la programmation 2018 de l'Etat, ont représenté un engagement financier du Département de 866 000 €.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

Le Conseil départemental veille à l'entretien, à la modernisation, à la sécurisation et au développement du réseau routier départemental : près de 3 000 km de routes et plus de 800 ponts. Il décide des interventions urgentes en cas d'inondation ou d'éboulement. Il participe aussi à l'aménagement du territoire par le soutien aux communes : traverses de bourg et travaux de sécurité. Il est également compétent en matière de réseau cyclable et réseau navigable. Enfin, il contribue à l'Agenda 21 de la collectivité au titre des infrastructures : matériaux à froid et recyclage des déchets routiers.

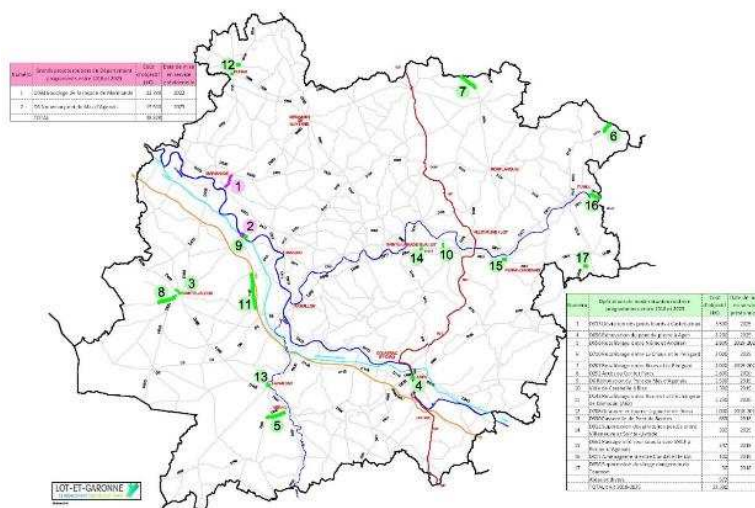
## PRINCIPALES ACTIONS

### Infrastructures routières – Études et travaux neufs

En 2018, le Conseil départemental a adopté un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour les travaux neufs routiers de 116,2 M€ se décomposant en :

- 22,3 M€ pour la modernisation du réseau routier départemental,
- 9,6 M€ pour les opérations de traverse d'agglomération,
- 38,3 M€ pour les grands projets routiers départementaux (rocade de Marmande et pont du Mas d'Agenais),
- 46 M€ pour les projets partenariaux (RN 21 et ouest agenais).

La carte ci-après permet de localiser les projets de modernisation du réseau routier départemental et les grands projets départementaux.



En 2019, les principaux projets de modernisation mis en service ont été les suivants :

- le carrefour du Poteau à Duras (D933),
- l'aménagement du carrefour à Fumel-Condât (D911 D911F),
- la création du tourne-à-gauche du Lycée à Nérac (D656),
- la réfection de l'étanchéité de la couche de roulement du pont sur la Garonne à Layrac (D17).

Par ailleurs, les travaux débutés en 2019 se poursuivront en 2020 sur deux opérations :

- le calibrage et renforcement de la D207 à Mazières Naresse,
- la réparation du pont du Mas d'Agenais sur la Garonne (D6).

# Zoom sur...

## Le pont du Mas d'Agenais

C'est un pont suspendu sur la Garonne, d'une longueur d'environ 240 m construit en 1930. Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014, le tonnage y était limité à 15 t et la circulation organisée sur une seule voie de 4,5 m grâce à un alternat géré par feux. La largeur de 50 cm des trottoirs ne permet pas une circulation des piétons dans de bonnes conditions de sécurité. Plusieurs opérations d'entretien lourdes ont été réalisées tout au long de la vie de l'ouvrage, la dernière datant de 1997.

Une inspection détaillée de 2013 a mis en évidence d'importantes faiblesses structurelles de l'ouvrage entraînant une stricte limitation à 3,5 t et imposant de lourds travaux de sécurisation de l'ouvrage.

Les travaux entrepris pour pérenniser l'ouvrage à 3,5 t se décomposent en deux phases :

- un changement du système de suspension du tablier. Il s'est déroulé de septembre à décembre 2019.
- la reprise de la chape d'étanchéité de l'ouvrage qui s'accompagne du changement des joints de chaussée et de la rénovation de la couche de roulement sur 2020.

Le marché de travaux s'élève à 1,1 M€ TTC.



## Les traverses d'agglomération

En 2019, 1,5 M€ ont été consacrés aux travaux de voirie départementale en milieu urbain sous maîtrise d'ouvrage transférée à la commune.

10 communes ont été déclarées éligibles à cette procédure pour un montant de 982.000 € : Castelculier, Clairac, Durance, Damazan, Fourques, Fumel, Hautesvignes, Gontaud, Nicole, Trémons.

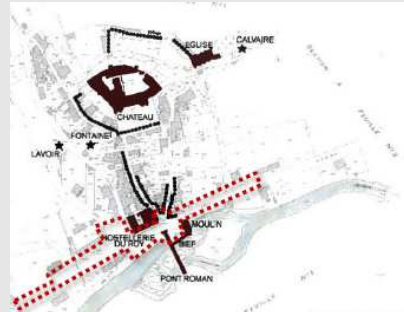
Ces opérations permettent aux maires de réaliser simultanément les travaux de voirie et d'aménagement urbains (trottoirs, espaces publics...), avec une prise en charge du Département sur la voirie départementale.

En outre, 0,2 M€ a été versé aux communes qui ont sollicité le régime des subventions aux bordures de trottoirs ou aux opérations de sécurité.

## La traverse de Poudenas

En 2018, la commune a confié une mission d'étude au Cabinet Casals (32) assisté d'un paysagiste Urbactis (82) pour le réaménagement de la traversée du village de Poudenas par la RD 656 suivant deux axes :

- la sécurisation de la traversée du village par la RD 656 (1 170 véhicules/jour dont 70 poids lourds),
- la revitalisation du centre bourg au service du développement du tourisme et du commerce local.



## Le projet de sécurité

La traversée par la RD, régulée par l'installation en 2011 de feux de signalisation grillés régulièrement, restait un point d'inquiétude en centre-bourg. Aux deux entrées du village, les comptages montraient des vitesses excessives dues à des îlots inefficaces.



Il a donc été décidé :

- de réduire la largeur de la chaussée (5,70 m selon la charte) sur toute la traversée tout en maintenant un gabarit hors obstacles suffisant pour les convois agricoles,
- de créer 2 chicanes/écluses aux entrées du village,
- d'instaurer une zone de rencontre au centre du village avec suppression des feux.

Tous les dispositifs ont été testés avec succès par le Syndicat des transports routiers 47 (STR) comme le prévoit la charte signée en 2017.

Le coût total de l'aménagement communal est de 0,635 M€ dont 0,150 M€ sur le budget départemental (fonds de concours voirie et subventions).



Le nouveau dispositif testé par le STR 47



## Infrastructures routières – Maintenance et exploitation

La maintenance du patrimoine routier départemental (chaussées et ouvrages d'art) est essentielle pour garantir la pérennité du réseau routier départemental et la sécurité des usagers. En 2019, 96 km de chaussées ont été renouvelés pour un montant de 7,3 M€. Ces travaux ont été conduits à 70 % par le Parc routier départemental (soit 68 km d'enduit superficiel d'usure) et 30 % par les entreprises (soit 28 km de travaux réalisés par les entreprises : 9 km d'enduit superficiel d'usure et 19 km de revêtement en béton bitumineux).

Enfin, 0,7 M € a été consacré à la maintenance des ouvrages d'art.

## Sécurité routière et mobilité en milieu rural

Le programme pluriannuel de travaux élaboré à la suite de l'étude de diagnostic de sécurité 2016 du Cerema Sud-Ouest en faveur d'une route qui « pardonne » (sécurisation des accotements) s'est poursuivi en 2019 notamment sur le réseau classé à grande circulation (D 911, D 666 et D 933). 149 K€ ont été consacrés à ce programme en 2019.

Par ailleurs, une convention de partenariat triennale en recherche et développement a été signée le 7 mai 2019 avec le Cerema dans le but de faire émerger des solutions innovantes adaptées à notre département à dominante rurale.

Cette initiative supportée financièrement à parité par le Cerema et le Département investit les infrastructures routières, les compétences internes pour réaliser en régie des inspections de sécurisation d'itinéraires, la gestion de flux, la limitation de tonnage des poids-lourds, et enfin la mobilité en milieu rural.

Ainsi, se sont déroulés, fin 2019, deux ateliers « Mobilité » ouverts aux habitants et aux acteurs locaux du canton du Haut Agenais Périgord. Un diagnostic de mobilité suivra en 2020.

Café partenaire  
« Les Bastides »

Quelles mobilités sur le territoire  
des Bastides en Haut Agenais  
Périgord ?

Goûter mobilité  
Salle des mariages - Cancon  
26 novembre 2019 de 14h30 à 16h30

Apéro mobilité\*  
Salle François Mitterrand - Villereál  
12 décembre 2019 de 18h00 à 20h00

Venez nombreux partager votre expérience et vos besoins de  
mobilité – Ouvert à tous - participation libre et gratuite - \* sans alcool  
Pré-inscription conseillée par mail à [nouvelleaquitaine@francemobilities.fr](mailto:nouvelleaquitaine@francemobilities.fr)

Au titre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), cofinancé par le Département et l'État, et grâce au soutien de la Conférence des financeurs, l'action Car 47 (Conduire l'auto d'un retraité) a progressé efficacement en 2019. Dès le printemps, elle est dotée d'une application informatique accessible sur smartphone, laquelle a été officiellement lancée puis présentée aux utilisateurs depuis l'Hôtel du Département.

À noter, deux actions nouvelles labellisées PDASR et propres au Département face aux risques routiers professionnels en entreprise « Fonroche-le 19 septembre 2019 » et face aux risques routiers pour la sécurité des déplacements des primaires en ville « Journées Mobiliday à Villeneuve-sur-Lot les 14 et 15 octobre 2019 ».



Au total, 40 commerciaux « gros rouleurs » de la société Fonroche et environ 1 200 enfants scolarisés à Villeneuve-sur-Lot ont été sensibilisés aux risques qu'ils encourent et aux bonnes pratiques.



## Réseau cyclable

Le Département a poursuivi le développement des infrastructures cyclables en jalonnement des itinéraires structurants du schéma départemental des aménagements cyclables. En 2019, la véloroute du Dropt est venue enrichir le réseau des itinéraires cyclables départementaux. Sur la V 86 Véloroute Vallée du Lot, la section entre Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot a été mise en service offrant ainsi 4,5 km de voie verte supplémentaires aux usagers.

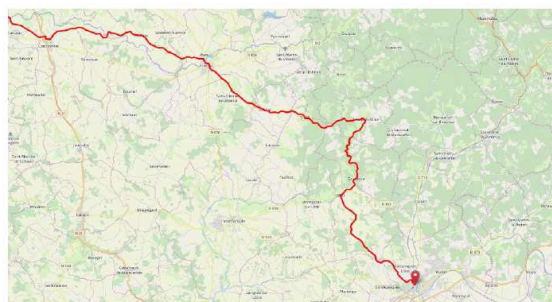
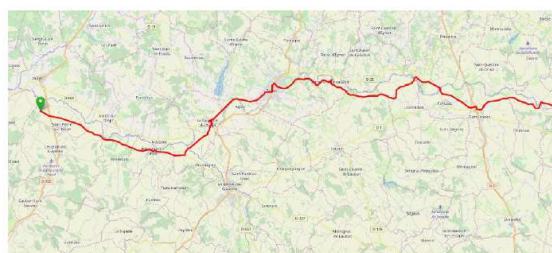
## Zoom sur...

### La véloroute de la Vallée du Dropt

Les départements de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne sont concernés par le tracé de la véloroute de la vallée du Dropt, prochainement inscrite au schéma régional. Cet itinéraire relie la V 80 (le Canal des deux mers à Vélo) en Gironde à la V 86 véloroute de la vallée du Lot à Fumel.

En 2019, le Département a procédé à son jalonnement de Duras à Fumel sur des voiries existantes à faible trafic. Ainsi, les 89 km de ce nouvel itinéraire valorisent les nombreux villages de caractère du nord du Département

<b>Vallée du Dropt :</b> Relie le Canal des 2 Mers à la Vallée du Lot 89 km	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tracé identifié avec intérêt touristique fort,</li><li>• Coordination avec le 24 (cc des Portes sud Périgord) ; comité d'itinéraire à développer dans le cadre d'un partenariat avec le CD et CDT 24,</li><li>• Mise en service (jalonnement) été 2019,</li><li>• Perspectives : inscription au schéma régional et schéma national des véloroutes et voies vertes.</li></ul>
---	--



## Réseau navigable

En 2019, plus de 1 000 bateaux et environ 6 000 passagers ont emprunté le réseau navigable géré par le Département (120 km sur les axes Baïse et Lot).

Le Département poursuit aussi le développement de son réseau navigable, dans l'objectif de rejoindre le réseau navigable du département du Lot, avec notamment le projet d'écluse de Saint-Vite.

En 2019, la préfecture a délivré les différentes autorisations administratives. Dès lors, les procédures d'appel d'offre ont pu être lancées afin que travaux soient réalisés en 2020 pour une mise en service de l'ouvrage pour la saison 2021.

## Infrastructures – Participation aux projets de l'État et de l'Agglomération d'Agen

L'État a poursuivi et achevé les travaux de l'accès sud de Villeneuve-sur-Lot, permettant de passer la RN 21 à 2x2 voies sur 1,5 km. Le Département finance à hauteur de 20 % cet investissement estimé à 11,4 M€, soit 2,3 M€. La mise en service s'est effectuée courant 2019 et le Département a versé le solde de sa participation soit 0,3 M€ en 2019.

Dans le cadre de la poursuite du recalibrage de la RN21 entre Villeneuve-sur-Lot et Agen, la convention de financement relative aux sections « La Croix Blanche – Monbalen » et « Agen Nord » a été signée le 18 mars 2019 entre l'État, le Conseil départemental, l'Agglomération d'Agen et la Communauté d'agglomération du Grand Villennois :

- études et travaux de la section « La Croix Blanche – Monbalen » (36 M€),
- études et acquisitions foncières de la section « Agen Nord » entre La Croix-Blanche et Foulayronnes (4 M€).

Le Département participe à hauteur de 26,04 %, soit 10,4 M€. Ces études sont en cours.

Par ailleurs, à l'occasion de la décision modificative 1 de 2019, le Département a réitéré son soutien aux infrastructures de la rive gauche de l'agglomération Agenaise à hauteur de 26 M€ en introduisant le principe de fongibilité entre chacune des trois opérations concernées (rocade Sud-Ouest d'Agen dit « barreau S3 » mise en service en 2018 ; le pont et le Barreau de Camélat dit « barreau S4 » et le second échangeur autoroutier). Dans la continuité, le Département a signé le 27 juin 2019 avec ASF-Vinci Autoroutes et l'Agglomération d'Agen, la convention relative au financement du second échangeur autoroutier Agen Ouest. Le Département participe à cette opération à hauteur de 35,4 %, soit 7,4 M€ pour un coût total de 20,9 M€. L'enquête publique est prévue sur 2020 pour une mise en service de l'ouvrage en 2022.

## EN CHIFFRES

### Investissement en infrastructures et emplois

- 18,7 M€ investis sur les réseaux routier, cyclable et navigable en 2019

### Réseau routier

- 96 km de couches de chaussées renouvelés pour 7,3 M€ (70 % du linéaire traité par le Parc routier départemental, 30 % par les entreprises)
- 74,69 M€ investis dans travaux neufs routiers de 2010 à 2019 : 42,81 M€ sur le réseau routier départemental hors agglomération, 13,18 M€ de participations aux traverses d'agglomération, 18,7 M€ de participations aux grands projets partenariaux

### Moyens de la direction des Infrastructures et de la Mobilité

- 236 agents travaillent à la direction des Infrastructures et de la mobilité (Dim) au 1<sup>er</sup> décembre 2019, affectés au siège à Agen ainsi que sur 15 autres sites sur le territoire départemental : 14 centres d'exploitation-CE (13 routes et 1 navigation) répartis sur 3 unités départementales + 1 Parc routier.
- 8 véhicules et engins commandés en 2018 ont été livrés en 2019, pour un montant de 553 991 € TTC :
  - 1 camion multibennes 6x4 qui équipe aujourd'hui le Parc routier. Ce véhicule est aussi destiné au CE Duras durant les campagnes de collecte d'herbes de fauche pour alimenter le méthaniseur de Légnac-de-Guyenne : 229 190 €
  - 1 camion multibenne 16 t affecté au CE Estillac en remplacement d'un camion de 1999, avec 250 000 km : 164 817 €



Camion multibenne 6x4 Parc routier



Camion multibenne 16t CE Estillac

- 1 véhicule utilitaire léger au laboratoire routier : 21 355,20 €
- 2 véhicules utilitaires légers avec signalisation embarquée aux CE Duras et Cancon : 34 867 €



Véhicule du laboratoire routier



Utilitaire des CE Duras et Cancon

- 1 machine de prémarquage embarquée dans véhicule du Parc routier : 32 246 €



- 1 modernisation de répanduse affectée au Parc routier : 63 655 €
- 1 modernisation de camion-grue affecté à l'UD Marmandais : 7 860 €

- 26 véhicules et engins + équipements de signalisation et de mesure ont été commandés en 2019, pour un montant de 1 070 374,66 € TTC.
- 300 000 € ont pu être réaffectés depuis des opérations de travaux routiers irréalisables en 2019 (DMOe), permettant d'anticiper sur les acquisitions programmées en 2020 sur le plan pluriannuel d'investissement (PPI) « Matériels ».
  - Ont été livrés en 2019 :
    - 1 balayeuse portée destinée au nouveau camion (attente livraison) du CE Duras : 16 234 €



- 1 brosse de désherbage mécanique affectée à l'UD Villeneuvois (mutualisée) : 6 212 €
- 1 remorque aspiratrice destinée à collecter les herbes de fauche pour le méthaniseur de Légnac-de-Guyenne affectée au CE Duras : 82 485 €



- 1 gravillonneur affecté au Parc routier : 28 607 €



Remorque de collecte d'herbes de fauche



Gravillonneur pour camion Parc routier

- 3 barres de signalisation embarquée et 2 topomètres : 5 039 €

En raison de délais construction des véhicules très longs (commande de 8 VUL, 1 chariot élévateur télescopique et 1 chargeur sur pneus), peu de livraisons ont été faites en 2019.

- Livraisons attendues en 2020 :
  - 1 fourgon tôle pour CE Nérac : 22 393 €
  - 2 camions multibenne 16 t CE Nérac et Duras : 337 424 €
  - 1 chariot élévateur télescopique CE Marmande : 64 607 € (livré janvier 2020)



- 1 chargeur sur pneus affecté au Parc routier : 166 322 €
- 1 véhicule utilitaire pour laboratoire routier : 22 971 €
- 19 véhicules utilitaires légers pour CE routes et navigation : 318 074 € (2 commandes [prog 2019 et anticipation sur prog 2020])

Ces investissements font l'objet d'une programmation pluriannuelle, afin de rationaliser et de moderniser la flotte de matériels de la Dim

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, NUMÉRIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Le Conseil départemental veille au développement des actions en faveur de la solidarité socio-économique et territoriale. À cet effet, il se réfère donc à des documents cadres comme les schémas de développement touristique et économique et aux partenariats avec la Région en particulier. Dans ce cadre, la conformité aux normes juridiques nationales et européennes garantit la légalité des actions d'intérêt départemental.

Il intervient par de l'accompagnement en ingénierie des maîtres d'ouvrages, des partenariats institutionnels et par l'octroi de subventions. En 2019, les dispositifs d'intervention ont d'ailleurs été ajustés pour diffuser des documents plus lisibles par le public concerné et mieux adaptés aux besoins des territoires.

Le rythme des réunions de la commission dédiée à la thématique du développement économique, du tourisme, du numérique et des politiques contractuelle est mensuel. En 2019, quatre de ces réunions se sont déroulées sur les cantons afin d'appréhender au mieux des projets sur leur territoire et échanger avec les acteurs locaux.

## PRINCIPALES ACTIONS

### Tourisme

La possibilité de pratiquer le « slow tourisme » dans un département préservé et favorisé en termes de paysages, de produits du terroir ou de qualité de vie en général constitue l'argument majeur et reconnu de la politique départementale pour développer une offre attractive. Il s'agit en effet de répondre aux aspirations croissantes de touristes en quête de sens et d'authenticité.

Au cours de l'exercice 2019, le Département et son Comité départemental du tourisme (CDT 47) ont poursuivi le travail d'élaboration de l'itinéraire pédestre Soulac – Rocamadour. Ce dernier court sur la Gironde, le Lot-et-Garonne, la Dordogne et le Lot, et concrétisera bientôt le partenariat mis en place par quatre territoires pour offrir un produit touristique apte à capter des randonneurs sur un parcours transdépartemental ou sur des boucles. À partir de la légende d'Amadour, les travaux pour bâtir le parcours et le mettre en tourisme se poursuivront en 2020 avec une perspective d'officialisation en 2021.

Le Département a également conduit une étude de faisabilité pour étudier un projet de voie verte sur l'actuelle voie ferrée entre Port-Ste-Marie et Condom. Aucune difficulté technique ne s'oppose à cette opération qui pourrait être mise en œuvre au niveau intercommunal. Le coût total des travaux est chiffré à 7,4 M€ HT pour une retombée économique annuelle estimée à plus de 400 000 €. Actuellement, le projet est dans l'attente d'une position de SNCF Réseau sur un potentiel déclassement de la ligne.

2019 a également été l'année de finalisation du projet de plan de financement destiné à convertir la Base du Temple-sur-Lot en Resort Sportif et touristique. L'objectif est de moderniser et développer un équipement touristique et sportif mal connu par les Lot-et-Garonnais et les touristes. Mais, il s'agit aussi de l'insérer dans la démarche « Terre de jeux 2024 » pour laquelle le département a été labellisé.



Ce projet de 12,5 M€ est techniquement suivi et accompagné par le Conseil départemental qui prévoit de souscrire à l'augmentation de capital prévue en 2020.

Au-delà de ces projets emblématiques, le Département a poursuivi ses actions en faveur de la structuration des équipements touristiques et des opérations d'animation.

Enfin concernant le projet de Center parcs, la Société d'économie mixte locale (SEML) porteuse des équipements du Center Parcs a été constituée le 4 juin 2019 sous le nom de SEML du Rieucourt. Elle est composée de la Région, du Département, de la Communauté des communes des Coteaux et Landes de Gascogne, de la Banque des territoires ainsi que de la société Center Parcs Resorts France, filiale du groupe Pierre & Vacances. Elle dispose au total d'un capital social de 28,5 M€ dont 22,5 M€ provenant des collectivités, ainsi que d'un compte courant d'actionnaires privés de 10 M€. La SEML a également conclu auprès de 5 banques un contrat de prêts d'un montant total de 40 M€.

Center Parcs comportera 400 cottages placés autour d'une place de village avec 12 000 m<sup>2</sup> d'équipements composés entre-autres d'un espace aqualudique et d'un centre de séminaires. Les travaux de défrichage ont commencé début 2019 et la pose de la 1<sup>re</sup> pierre a eu lieu le 15 novembre 2019 pour une ouverture prévue au 3<sup>e</sup> trimestre 2021. Les actes d'acquisition des équipements pour un montant de 73 M€ HT hors frais financiers et de bail commercial pour l'exploitation du site ont été signés le 3 décembre 2019.



Des engagements contractualisés ont été pris par le Groupe Pierre & Vacances, et notamment l'attribution à des entreprises locales et régionales d'au moins 75 % du montant des marchés de travaux et 70 % des contrats de prestation d'entretien, ou encore sur le volet exploitation, la création de 300 emplois directs dont au moins 80 % de CDI et 65 % de temps plein. 65 % seront recrutés parmi les demandeurs d'emplois et 11 % parmi les bénéficiaires du RSA-Revenu de solidarité active.

## **L'animation économique**

Le Conseil départemental a la volonté de maintenir son soutien aux acteurs économiques privés ou publics.

Dans le respect de la loi et en étroite collaboration avec ses partenaires régionaux et intercommunaux, il a maintenu en 2019 ses actions en prise directe avec les besoins des entreprises.

Ainsi, le Département assume pleinement sa faculté d'attribuer des subventions d'investissement aux entreprises de l'agroalimentaire, du bois et de la pêche.

Il est aussi important de rappeler que le Département est l'institution délégante de la délégation de services publics à l'origine de la technopole Agropole, axée sur la création et le développement de l'industrie agroalimentaire. Dans un cadre juridique différent, son appartenance au Syndicat mixte de développement économique du néracais, le Conseil départemental participe également au développement de la technopole Agrinove tournée vers l'agriculture amont.

Ces implications institutionnelles sont complétées par le maintien d'un soutien financier majeur aux groupements d'entreprises. L'enjeu est ici de favoriser les efforts de des entreprises qui mènent des actions collectives dans leur fonctionnement.

Cet engagement sur des d'opérations d'envergures à visée industrielle est complétée par la participation aux actions visant à créer, préserver ou développer « le dernier commerce de proximité ». Les projets correspondants, portés par des communes rurales, ont une portée différente mais n'en demeurent pas moins nécessaires pour l'équilibre territorial.

L'année 2019 aura aussi été marquée par une participation financière conséquente, 750 000 € sur 3 ans, à la rénovation du Centre de formation des apprentis d'Agen. Ce projet, fruit d'un partenariat public cautionné par l'Etat, assurera la transversalité entre les missions de formation et l'insertion des publics fragiles suivis par le Département au titre de sa compétence sociale.

Enfin, l'exercice écoulé a été marqué par la volonté de créer un incubateur d'entreprises axé sur l'économie circulaire en Lot-et-Garonne. Implanté sur le site du Syndicat mixte Valorizon à Damazan et porté par l'Association Territoires et Innovation Sociale avec le soutien financier du Département, la création de cet incubateur correspond au premier engagement du Département dans sa démarche de structuration et animation de l'économie sociale et solidaire.



## **Politique contractuelle**

Le Département est un partenaire historique des 4 Pays du Lot-et-Garonne. Ce partenariat se formalise par son implication statutaire aux syndicats mixtes des Pays de l'Agenais et de la Vallée du Lot, synonyme de participation budgétaire, et par un soutien financier à l'ingénierie de Pays des intercommunalités que portent les pays d'Albret et de Val de Garonne, Guyenne, Gascogne.

Ce soutien à l'ingénierie est traité dans le cadre du dispositif « Fonds territorial » axé sur les projets publics ou associatifs intégrés dans une démarche contractuelle avec l'État, la Région ou le Département.

Le Conseil départemental a d'ailleurs entrepris en 2019 une concertation avec les Pays destinée à établir des contrats de solidarité de 3 ans. Pour les Pays, cela permet de mieux appréhender les contours financiers de leurs futures opérations. Pour le Département, cela facilite l'anticipation budgétaire sur son engagement dans les projets locaux d'intérêt départemental.

Le Département est gestionnaire d'une enveloppe FSE (Fonds social européen) / Inclusion de 4,97 M€. La mise en œuvre de la deuxième tranche de 2 M€ s'est poursuivie en 2019.

Les projets éligibles répondent aux objectifs suivants : accompagnement socioprofessionnel, mobilisation des acteurs de l'emploi dans les parcours d'insertion, développement des projets de coordination et d'animation de l'offre en insertion et en économie sociale et solidaire.

## **Campus numérique**

Créée en février 2017, l'association Campus Numérique 47 a pour mission de mettre en place les outils pour appréhender le potentiel de développement du numérique, l'accompagner et le diffuser. Depuis septembre 2017, date à laquelle l'association a recruté un directeur, les services du Campus se sont développés et les partenariats ainsi que les opérations d'animation se sont multipliés.

En 2019, l'association a été à l'initiative de la création du label « La French Tech Lot-et-Garonne », obtenue grâce à la mobilisation de plus de 60 partenaires locaux : start-up, grandes entreprises, collectivités, associations... avec notamment en tête l'objectif d'améliorer les relations et complémentarités entre start-up et grands groupes.



Campus Numérique 47 a organisé, accueilli ou participé à de nombreux événements, parmi lesquels :

- le Salon des entrepreneurs à Paris, au cours duquel des contacts ont pu être pris avec des start-up et prestataires éventuels,
- une réunion d'information aux étudiants BTS du Lycée de Baudre, afin de mieux leur présenter les objectifs du Campus et les métiers du numérique,
- Le Printemps du Numérique de Canopé 47, avec la présence d'un stand du Campus,
- Le Village Maif Numérique Tour, qui s'est tenu à la Chambre de commerce et d'industrie de Lot-et-Garonne. L'association y a animé un stand, en présence de start-up et d'étudiants,
- Le French Tech Community Summit à Paris qui regroupait toutes les communautés French Tech du monde,
- Une journée d'accueil de toutes les French Tech de la Nouvelle-Aquitaine au Campus Numérique.

L'association a également organisé la deuxième édition du concours du Campus Numérique 47, rebaptisé BoostCampus 47. Il s'est déroulé durant 2 jours sous la forme d'incubateur éphémère. Sélectionnés parmi plus de candidats, 12 porteurs de projets ont été accompagnés pour aider à la consolidation des projets et à la construction des modèles d'affaires. Des partenaires du Campus, experts en numérique ont travaillé avec les candidats sur les éléments techniques et technologiques, le marketing et la communication. Les 4 lauréats sont accueillis et accompagnés par l'incubateur du Campus pour une durée d'un an. Au total, fin 2019, l'incubateur a accompagné une quinzaine de porteurs de projets.

Les travaux des locaux du Campus Numérique sont en cours d'achèvement. L'incubateur et la partie formation sont totalement livrés. Les derniers aménagements concernent l'espace coworking et les abords.

## **Les travaux de l'Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine**

En 2019, l'EPF est allé à la rencontre des territoires et a signé 32 conventions encadrant son champ d'intervention sur le territoire, dont :

- 9 conventions centre-bourg avec des communes (32 depuis 2017)
- 1 convention cadre avec les EPCI (5 depuis 2017)
- 2 conventions relatives au développement économique avec des communes et EPCI (5 depuis 2017)
- 1 convention relative à la reconversion de friches (3 depuis 2017)

## Aménagement numérique du territoire

Avec une progression annuelle de + 145 %, le nombre de logements lot-et-garonnais raccordables à la fibre est passé de 17 030, fin 2018 à 41 743, fin 2019. Cette progression illustre la forte montée en charge des déploiements à compter de 2019.

Ces résultats, très positifs, n'en cachent pas moins l'important chemin qu'il reste à parcourir pour que 100 % des logements et locaux professionnels de notre territoire bénéficient d'un raccordement à la fibre.

Si le taux de logements raccordables atteignait fin 2019 plus de 20 % du nombre total de lignes que compte le Lot-et-Garonne (193 378 lignes), il est apparu nécessaire d'activer tous les leviers possibles pour atteindre les objectifs que le Département s'est fixé : 100 % des logements raccordés à la fibre d'ici 2024.

Pour ce faire, l'année 2019 aura été marquée par deux événements :

- l'aboutissement par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique des premiers déploiements publics de la fibre optique en zones rurales, avec plus de 10 000 prises construites et les premières mises en commercialisation du Très Haut Débit fibre sur les communes d'Estillac, Sérignac-sur-Garonne, Gontaud-de-Nogaret et Birac/Trec, au cours du dernier trimestre 2019,
- et la signature de la convention « Amel » en septembre 2019 avec l'opérateur Orange.



Cet accord exemplaire marque une révision majeure de la stratégie de déploiement du très haut débit. Les engagements obtenus auprès de l'opérateur permettent aujourd'hui de déployer deux fois plus vite la fibre optique, tout en mobilisant trois fois moins de financements publics, soit une économie de 160 M€.

La conjugaison de ces deux événements permettra de poursuivre en 2020, la montée en puissance nécessaire pour tenir les objectifs de fin des déploiements à horizon 2024.

Mais parce que ces échéances peuvent paraître lointaines pour les abonnés pas ou mal desservis par l'ADSL, les travaux pour accompagner la montée en charge du *WIFI-HD* se sont poursuivis en 2019. Pour mémoire, ce réseau propose aujourd'hui, sur la quasi totalité du territoire, des débits Internet pouvant aller jusqu'à 20 Mbps en solution d'attente au Très Haut Débit par la fibre optique.

Enfin, on notera également en 2019 l'implication du Département dans l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile avec la construction d'un nouveau relais pour la couverture des communes de Beauziac, Pindères et du futur Center Parcs, et le rôle moteur du Département dans l'accompagnement des collectivités pour identifier des territoires encore mal couverts et potentiellement éligibles au dispositif « New Deal Mobile » mis en place par l'État en 2018.

# EN CHIFFRES

## **Tourisme**

- 125 882 € de subventions pour 6 projets d'hébergement et équipement touristique d'un montant global de 836 276 €
- 81 500 € de subventions pour 11 projets touristiques

## **L'animation économique**

- 186 504 € de subventions pour 9 projets agroalimentaires de 2,5 M€ au global devant générer 19 emplois
- 308 M€ d'investissements et 2 595 emplois pour 115 entreprises sur la technopole Agropole
- 

## **Politique contractuelle**

- 9 dossiers publics soutenus au titre de la politique territoriale soit 148 955 € de subventions
- 4 dossiers privés soutenus au titre de la politique territoriale soit 9 304 € de subventions
- 2 dossiers publics soutenus au titre du soutien au développement artisanal et commercial soit 61 358 € de subventions
- 750 000 € de subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale pour la rénovation du Centre de formation des apprentis d'Agen « La Palme »
- 20 000 € de subvention à l'Association Territoires & Innovation Sociale Atis pour la création d'un incubateur dédié à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale en Lot-et-Garonne
- 16 dossiers du Fonds social européen dont deux portés par le Département (animatrices locales d'insertion et conseillère en insertion professionnelle) ; 894 896 € de FSE pour un coût total de 2 006 660 €

## **Aménagement numérique du territoire**

- plus de 3 M€ investis dans l'aménagement numérique du territoire
- 300 emplois par an pour déployer le Très Haut Débit sur la période 2018-2023



# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETÉ

Le Conseil département intervient dans les domaines :

- du Développement durable : subventions aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, suivi des projets départementaux en lien avec le DD, production du rapport annuel de développement durable de la collectivité,
- de la Citoyenneté : suivi du Trophées du bénévolat, subventions aux partenaires d'éducation populaire et aux manifestations citoyennes, suivi du label Villes et villages fleuris, etc.

## PRINCIPALES ACTIONS

### Politique Développement durable : mise en œuvre de la feuille de route validée fin 2018

La commission a élaboré une nouvelle feuille de route qui se décline sous les axes de Développement durable suivants :

- **Créer des conditions favorables pour le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous**

Les projets départementaux de la convention éducative en lien avec le développement se sont étoffés avec la première année du parcours Abelha (« abeille » en gascon), avec remise du label à cinq collèges après présentation de leurs travaux, la réalisation de la semaine de l'arbre et de la forêt en novembre, et l'organisation de la semaine de l'eau en mars.

Les aides aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable se renouvellent pour le Collectif En jeux durables (union d'une trentaine d'association), Au fil des Séounes, Horizon vert, GRAINES Aquitaine (Dispositif d'animation Planète précieuse), Festiséounes et le CPIE Pays de Serres - Vallée du Lot. Une subvention a également été apportée à un projet plus ponctuel : des formations pour les centres de loisirs sur l'alimentation durable proposées par la Fleur qui sourit.

- **Favoriser la transversalité dans les politiques publiques et le fonctionnement du Conseil départemental**

En application de l'article L.3121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil départemental, une mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, composée de 11 élus départementaux a été installée en décembre 2019. Elle a été chargée d'élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique et d'identifier également les moyens d'action permettant au Département de contribuer à la mise en œuvre de cette feuille de route, dans le cadre de ses compétences, avec un pilotage de la Direction générale adjointe développement touristique, agricole, économie et environnement et de la Direction générale adjointe des solidarités territoriales, éducatives et sportives (mission Développement durable).

Par ailleurs, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la collectivité a été réalisé.

- **Développer le programme « Du 47 dans nos assiettes »**

L'approvisionnement en fruits et légumes locaux a pu être fiabilisé en 2019 : une convention tripartite entre le Département, un grossiste et Solincité a pu apporter une solution logistique : le grossiste s'engage à se fournir auprès de 7 coopératives ou producteurs de Lot-et-Garonne, notamment Solincité qui développe une activité de réinsertion professionnelle en maraîchage.

Après les tests de consommation qui ont permis de connaître le comportement des collégiens, la mission Restauration collective débute des tests par produit dans les collèges. Les objectifs sont d'actualiser les taux de consommation, de vérifier le gaspillage mais aussi de faire évoluer les recettes.

Conformément à la loi Egalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), les collèges de Lot-et-Garonne expérimentent des menus végétariens. Des formations, en partenariat avec Interbio ont donc été proposées aux équipes de cuisine.

Élargissement aux Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Le Groupement de coopération sociale et médicosociale de Lot-et-Garonne (GCSMS 47), qui représente 26 Ehpad et structures hospitalières a adhéré à la démarche *Du 47 dans nos assiettes*. Cet élargissement a été validé en commission permanente d'octobre 2019, avec la signature d'une convention de Coopération.

- **Soutenir le développement des projets d'économie sociale et solidaire sur le département**

Un partenariat a été mis en place avec France Aquitaine Active, afin de faire bénéficier gratuitement aux structures de l'économie sociale et solidaire de Lot-et-Garonne d'un parcours de formation Cap'Am, et de conseils financiers pour faciliter leur création ou développement.

Enfin le dispositif Santé 47 a été lancé en septembre 2019, en lien avec l'association Actiom, afin de proposer une complémentaire santé à tarif négocié aux Lot-et-Garonnais.



## **Politique citoyenne**

Les conseillers départementaux jeunes, nouvellement élus, ont été réunis pour la première fois lors du séminaire d'intégration le 16 janvier 2019. Sur l'année, 7 sessions plénières ont été organisées afin de faire émerger les idées, puis de travailler les projets de mandat, selon les quatre thématiques définies : média, solidarité intergénérationnelle, patrimoine bâti et immatériel, et Économie sociale et solidaire.

La jeunesse a également été la principale cible d'actions développées par le service Vie citoyenne et associative notamment *via* la convention éducative et les partenaires (Devenez correspondants de presse, Journées de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire...).

Le Département a également été moteur dans le développement d'actions directes et indirectes pour l'amélioration du vivre ensemble en Lot-et-Garonne à travers trois dispositifs : Label Villes et villages fleuris (110 récompensées parmi près de 300 candidats issus des Villes, des particuliers et des établissements scolaires), Manifestations citoyennes (pour les associations et les collectivités) et les Trophées du bénévolat qui ont vécu leur 2<sup>e</sup> édition.

## Politique associative

Le Département accompagne l'ensemble du tissu associatif local grâce à des dispositifs spécifiques que sont le conseil technique de professionnels (agents territoriaux et personnes ressources extérieures), et une large gamme d'ateliers de formation sur les fondamentaux associatifs. Gratuits et destinés à un public de bénévoles, ces ateliers permettent de renforcer leurs compétences et leurs savoirs.

## Politique de démocratie participative

La nouvelle politique publique de démocratie participative initiée à l'été 2019 a vécu ses premiers mois d'existence au travers de ses trois dispositifs :

- **le conseil consultatif** dont les membres ont été désignés par tirage au sort dans chaque canton le 10 septembre 2019, a été réuni à deux reprises afin de débattre sur plusieurs sujets, notamment leur règlement intérieur et le règlement du 1<sup>er</sup> budget participatif citoyen,



- durant le dernier trimestre de l'année 2019, les associations lot-et-garonnaises ont pu répondre à l'appel à projets départemental du **Budget participatif citoyen** en déposant des idées pour faire émerger des projets. Au total, 630 idées ont été déposées. Leur analyse de faisabilité s'est réalisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. À terme, un minimum de 26 projets seront financés par le Département sur l'ensemble du territoire sur la base d'un million d'euros,
- un dernier dispositif - **droit d'initiative citoyenne** - offrant à tout citoyen âgé de 16 ans et plus, résidant en Lot-et-Garonne, la possibilité de déposer une contribution d'intérêt général en lien avec les compétences du Département, a été créé.

## EN CHIFFRES

### Développement durable

- 68 600 € de subventions attribuées aux associations pour leurs actions et projets en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Convention éducative – parcours départementaux
  - o 5 collèges ont participé au parcours départemental « Abelha, mon collège s'engage pour les abeilles » et reçu le label Abelha pour l'année scolaire 2018-2019, soient 383 élèves (collégiens et primaires)
  - o La semaine de l'arbre et de la forêt a accueilli 8 classes et 206 élèves
  - o La semaine de l'eau a accueilli 12 classes et 302 élèves
- Santé 47 : plus de 1 800 appels téléphoniques, 71 permanences, 611 rendez-vous, 140 adhérents

## **Citoyenneté**

En 2019, 150 000 € ont été alloués à ce domaine.

- 115 candidatures reçues pour les trophées du bénévolat ; 16 lauréats répartis en 7 catégories
- 8 sessions Conseil départemental des jeunes dont le séminaire d'intégration
- 21 communes, 85 particuliers et 4 établissements scolaires honorés par le Label Villes et villages fleuris
- 25 itinéraires et 1 projet départemental « Devenez correspondant de presse » développés au sein de la convention éducative
- 6 établissements scolaires ayant participé aux « Journées de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire »
- 70 000 € pour les associations d'éducation populaire et de citoyenneté (Ligue de l'enseignement, Francas, Ifac, Maison de l'Europe)
- près de 10 manifestations citoyennes portées par les associations et collectivités lot-et-garonnaises accompagnées financièrement

## **Vie associative**

Le Département a consacré, en 2019, 27 000 € en faveur de la vie associative.

À ce titre, le service Vie citoyenne et associative a poursuivi et développé les dispositifs existants auprès des acteurs associatifs du territoire (pour rappel, plus de 8 000 associations sont actives sur le département) :

- 19 ateliers, soit 35 dates réparties sur les 3 territoires (Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot) ont été proposées sur l'ensemble de l'année, représentant près de 200 bénévoles et responsables associatifs formés
- 25 permanences spécialisées en comptabilité, emploi, juridique et spectacles vivants ont été organisées
- 211 associations conseillées par les agents du service

## **Démocratie participative**

- Conseil consultatif citoyen (CCC) composé de 50 membres dont 21 binômes paritaires de citoyens lot-et-garonnais issus de chaque canton et 8 élus départementaux
- 1 réunion par trimestre *a minima* pour le CCC
- 630 idées déposées au titre du Budget participatif

# POLITIQUE ÉDUCATIVE, COLLÈGES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Conseil départemental est compétent dans les domaines suivants :

- collèges publics : dotations de fonctionnement, équipement en matériel et mobilier, numérique, investissements et programmes de travaux, personnels adjoints techniques...
- collèges privés : forfaits d'externat
- restauration dans les collèges publics
- enseignement supérieur
- action éducative en milieu scolaire (notamment la convention éducative)
- sectorisation
- transports scolaires : élèves et étudiants handicapés, allocations individuelles

## PRINCIPALES ACTIONS

### Politiques éducatives

#### **Ajustement de la dotation d'équipement et de fonctionnement des collèges publics**

Grâce à un travail de fond entrepris depuis plusieurs années sur les groupements de commande, tant pour la fourniture d'énergie que pour la restauration collective, il a été constaté que les montants des fonds de roulement étaient globalement élevés et représentaient en moyenne 131,15 % des dotations de fonctionnement allouées pour l'année (jusqu'à 217,97 % pour un collège), soit supérieures à un an de dotation.

Par ailleurs, après la refonte des modalités de calcul de la dotation de fonctionnement des collèges publics effective en 2018, une étude a été conduite sur le niveau des fonds de roulement à partir de l'analyse des comptes financiers 2018.

Dans ce cadre, plusieurs scénarii d'ajustement ont été présentés en juin 2019 au groupe de travail dédié à cette étude, constitué notamment de deux adjoints-gestionnaires. Le résultat de cette concertation a conduit à écrêter la dotation 2020, fonction du ratio Fonds de roulement / dotation qui a été acté par le groupe de travail « Collèges » en septembre 2019.

Sur l'ensemble des 28 collèges, l'écrêtement s'est élevé à 114 939 €. Le montant global de la dotation d'équipement et de fonctionnement versé par le Département s'est élevé à 2 646 293 € auxquels s'ajoute une enveloppe de 30 000 € pour les petits travaux urgents à mener par les collèges.

#### **Restauration dans les collèges**

Dans le cadre du programme départemental « Du 47 dans nos assiettes », le Département a piloté la mise en place d'un groupement départemental d'achats de denrées à partir de janvier 2017, afin d'agir efficacement sur l'ensemble des acteurs impliqués dans la restauration collective, du producteur à l'élève consommateur et afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Ce sont 24 collèges publics et 2 lycées qui ont adhéré à ce groupement dont l'objectif fixé par l'Assemblée départementale était d'atteindre 60 % de produits frais issus de producteurs locaux et une baisse de 50 % du gaspillage alimentaire.



Ces objectifs sont aujourd'hui largement dépassés puisqu'en 2019 les achats réalisés ont représenté :

- 81 % de produits frais dont 100 % sont d'origine locale
- 8,3 % de produits surgelés
- 10,7 % de produits d'épicerie

Les achats alimentaires sont constitués de plus de 80 % de produits frais et bénéficient en totalité à la filière agricole et agroalimentaire locale. Dans le cadre des nouveaux marchés, le Département recherche à améliorer la consommation de produits bio issus du territoire. Dans le cadre du marché 2019, une offre d'achat de fruits et légumes bio, des légumineuses bio a été proposée. Dans la perspective du marché 2020 un travail a débuté pour développer une offre avec la filière volaille bio.

En outre, la lutte contre le gaspillage alimentaire reste une priorité. Les tests de consommation sont maintenus dans les collèges publics et ont permis d'ajuster les productions. Ainsi, la diminution du volume des déchets progresse et représente aujourd'hui moins de 10 % des quantités produites. À moyen terme, l'objectif est d'atteindre 5 % (résultat atteint dans certain collèges).



Cette démarche volontariste et ambitieuse du Département est reconnue au niveau national. En effet, le Département a reçu un prix, le 3<sup>e</sup> Prix des Éco-actions décerné par les Éco-maires en 2019, en récompense d'une action de développement durable remarquable pour le programme « Du 47 dans nos assiettes ». Comme en 2018, plusieurs Départements ont contacté la mission restauration pour découvrir le programme et s'inspirer de la méthodologie mise en œuvre depuis plusieurs années et qui produit des effets bénéfiques en termes de qualité de restauration pour les collégiens et de levier économique pour l'agriculture du département.

De plus, les tarifs de restauration dans les collèges ont été uniformisés à partir de 2016 pour aboutir à des tarifs uniques en 2017 qui sont restés stables depuis cette date. En effet, la qualité des produits fournis et les effets de la lutte contre le gaspillage alimentaire ont permis de ne pas augmenter les tarifs de restauration en 2018 et en 2019.

### **Numérique dans les collèges**

Le Département soutient l'acquisition de matériel pédagogique des établissements dans le cadre d'un appel à dotation annuel, qui permet de remplacer les équipements informatiques les plus anciens, essentiellement les PC et de soutenir des projets pédagogiques par des dotations spécifiques. Pour 2019, ces acquisitions ont représenté 325 380 €.

Le collège Ducos-du-Hauron à Agen a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national comme « Collège préfigurateur » du numérique. Le Département a accompagné cet établissement pour lui donner l'environnement numérique nécessaire au fonctionnement des tablettes qui ont été livrées depuis 2015 et a permis de doter l'ensemble des élèves et des enseignants, soit 650 tablettes au total pour un coût de 325 000 €.

En parallèle, depuis 2015, le Département a engagé une programmation du câblage informatique selon un référentiel normalisé de l'ensemble des collèges.

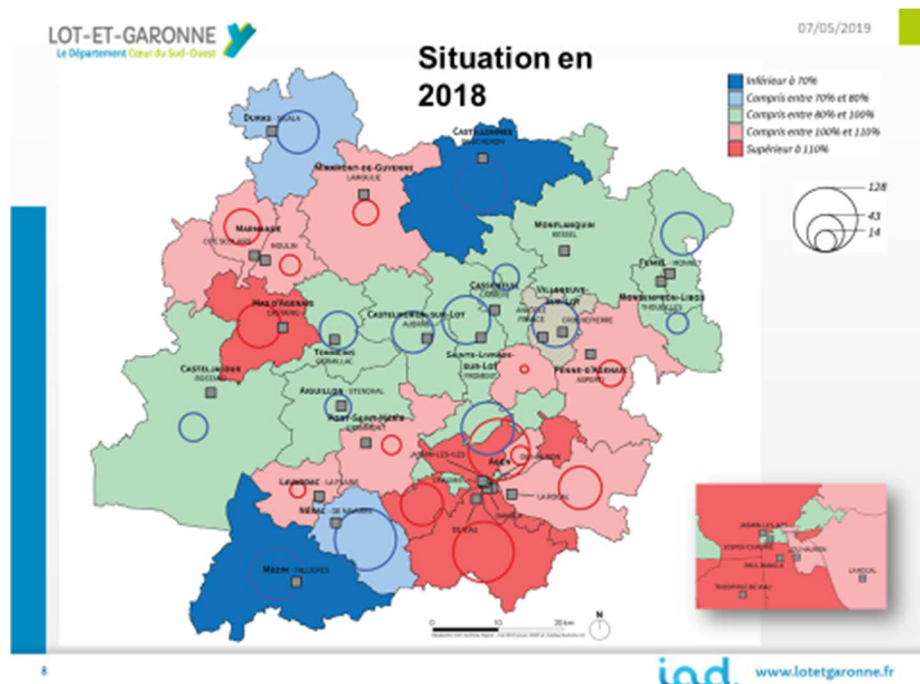
Concernant la maintenance informatique, la direction des systèmes d'information (Dsian) dispose désormais de trois agents affectés à une maintenance plus experte pour les collèges. Une campagne de remplacement des serveurs pédagogiques de tous les établissements est également engagée par la Dsian. Cet outil permet de disposer d'un inventaire exhaustif et, par conséquent, de procéder à la reconstitution du parc informatique pour avoir du matériel homogène correspondant aux besoins des collèges et entièrement piloté par les services départementaux quant à la mise en réseau, la sécurité et la maintenance. Depuis 2018, 13 collèges ont été migrés.

## Sectorisation

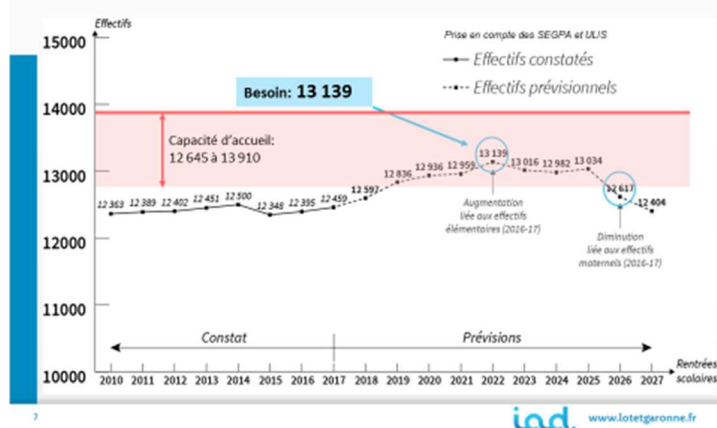
L'étude sur la sectorisation conduite fin 2017 et en 2018 a permis d'acter, en 2018, la redéfinition des secteurs d'affectation des collèges qui étaient quasiment inchangés depuis 20 ans. Il apparaissait que des collèges étaient en tension, sur l'Agenais en particulier, tandis que d'autres établissements étaient en déficit démographique. Ce travail a débuté par une redéfinition des capacités d'accueil de chaque collège qui tient compte des espaces d'enseignement, de vie scolaire, de la demi-pension, de la configuration des installations, des bâtiments, des enseignements spécifiques, de la réforme du collège, etc.

Ainsi, les 28 collèges du département peuvent accueillir 12 645 élèves en fonctionnement normal et 13 910 élèves au maximum. Une analyse de la dynamique démographique du département a été réalisée afin de connaître l'évolution des effectifs sur la séquence 2010-2027, qui marque un pic en 2022 avec 13 139 élèves. À cette démarche prospective, le Département a associé un comité technique et réunit un comité de pilotage qui regroupe notamment l'Inspecteur d'Académie et ses services, les représentants des établissements scolaires, les collectivités partenaires (Agglomération d'Agen, de Villeneuve-sur-Lot et de Marmande et la Région Nouvelle Aquitaine), etc.

Cette nouvelle sectorisation est effective depuis la rentrée de septembre 2019 pour les 12 475 élèves, avec de nouveaux secteurs de recrutements définis pour les collèges Paul-Dangla, Jasmin-les-Iles et Joseph-Chaumé à Agen, Théophile-de-Viau au Passage d'Agen, Henri-de-Navarre à Nérac, Damira-Asperti à Penne d'Agenais, Kleber-Thoueillès à Monsempron-Libos.



## Evolution démographique scolaire 2010-2027



### Les ATTEE

Dans le cadre du Plan Collèges, les moyens en personnels ont été renforcés avec le recrutement de 13 ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) à la rentrée de septembre 2019.

Afin de permettre aux ATTEE d'acquérir les meilleures compétences techniques nécessaires à leurs missions, des formations dans plusieurs domaines leur ont été proposées, notamment :

- formations d'intégration pour les agents recrutés en qualité de stagiaire
- formation préalable et continue des assistants de prévention
- mise à niveau pour les habilitations électriques
- hygiène alimentaire en restauration collective
- techniques de nettoyage mécanisé et manuel dans les locaux de type administratif
- sauveteurs secouristes du travail
- utilisation des logiciels de gestion des stocks (Easilys)
- suivi de la maîtrise sanitaire (Easytrace) pour l'ensemble des chefs et seconds de cuisine

### Projet éducatif et culturel

Depuis la rentrée 2016/2017, l'ensemble des collèges sont engagés dans l'appel à projet éducatif et culturel et sont financés à ce titre. Cette démarche permet aux équipes pédagogiques de proposer à tous les élèves des établissements de pouvoir bénéficier durant leur scolarité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, de sciences et de technologie, d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, de formation et d'orientation, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maîtrisée à hauteur de 240 000 €/an.

### Salon Ambition et Avenir

Du 25 au 29 novembre 2019, le salon a accueilli les élèves de 3<sup>e</sup> scolarisés dans les établissements du département, mais aussi quelques élèves de 4<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup>, des professeurs principaux et des familles. Cette manifestation s'adressait également aux demandeurs d'emploi.

Cet événement s'est articulé autour de quatre pôles :

- le salon Ambition et Avenir avec ses pôles métiers qui a regroupé 40 exposants et ses rencontres professionnelles
- l'espace régional pour l'information sur l'orientation : Eriona
- le Cap Métiers Tour avec ses coups de projecteur sur les métiers en tension en Nouvelle-Aquitaine
- des mini-conférences et des ateliers pour les équipes éducatives, les familles et les personnes en recherche d'emploi

4 500 visiteurs ont ainsi pu être accueillis sur le salon qui poursuit son développement et renforce sa place dans le parcours Avenir des élèves.

L'opération mobilise des partenaires du secteur public et privé : des entreprises du département, Pôle emploi, les missions locales, les chambres consulaires. Il bénéficie d'une forte mobilisation et d'un partenariat consolidé entre l'Éducation nationale, le CIO, le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine dont la loi du 5 septembre 2018 réaffirme la responsabilité sur la coordination des services participant au Service public régional de l'orientation.

### **Chant choral**

Dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de « Chœur en scène », quatre concerts chorales ont eu lieu en mai/juin 2019 avec pour thème « Musicolores » à Agen, Marmande, Tonneins et Villeneuve-sur-Lot. Les 1 100 collégiens chanteurs accompagnés d'ensembles instrumentaux ont rassemblé plus de 3 500 spectateurs.

### **Enseignement supérieur**

Le Département soutient financièrement les universités situées à Agen, rattachées à l'Université de Bordeaux. Une convention d'objectifs, avec l'Université de Bordeaux, en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, permet de formaliser ce soutien qui permet à 1 100 étudiants de bénéficier de conditions d'études très satisfaisantes.

Par ailleurs, le Département étant très attaché au maintien d'un pôle universitaire fort en raison de l'intérêt qu'il apporte en termes d'aménagement du territoire, il s'est associé au développement de l'offre universitaire. Ainsi, à la rentrée 2019, le Campus du Pin a vu l'ouverture de plusieurs formations :

- 1<sup>re</sup> année de licence de langues étrangères appliquées (LEA) mention Anglais-Espagnol
- 1<sup>re</sup> année commune aux études de santé (Paces), qui se transformera en licence Pass à la rentrée 2020



C'est au total une dotation de fonctionnement de 664 400 € qui est affectée à ces enseignements.

### **Bâtiments scolaires**

Le Département a en charge les travaux de rénovation et de maintenance de 26 collèges du département avec l'appui de son assistant à maîtrise d'ouvrage et mandataire, la Sem 47.

Visites annuelles de programmation, réunions de chantiers, suivi des vérifications périodiques des installations techniques, interventions en urgences, le Département entretient une relation de proximité avec les acteurs des établissements, grâce à une présence régulière sur le terrain, pour répondre au mieux aux besoins des collégiens et de la communauté éducative.

En 2019, l'action du Département s'est spécialement portée sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Collèges.

Dans le prolongement des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> programmes pluriannuels d'investissement, afin d'anticiper la progression des effectifs de collégiens et de tirer les enseignements de la nouvelle sectorisation, le Conseil départemental a réalisé en 2018 un diagnostic du parc immobilier des collèges avec le soutien de son assistant à maîtrise d'ouvrage.

Cet état des lieux avait pour but d'apprécier :

- L'adaptation des locaux et équipements aux effectifs prévisionnels et aux besoins pédagogiques
- les modalités de fonctionnement des installations techniques et les moyens nécessaires à leur optimisation et à leur pérennisation
- la capacité pour les établissements d'accueillir tous les collégiens par la mise en accessibilité des collèges à tous les types de handicap (Ad'AP)
- la réponse aux engagements de la collectivité en matière d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre

En fonction de ces critères, une hiérarchisation des besoins en matière d'interventions immobilières dans les collèges a été établie et adoptée par l'Assemblée départementale du 21 juin 2019 :

- des adaptations importantes conduisant à 5 projets de restructuration pour un montant estimé de 22,7 M€ TTC, rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage comprise. Sont concernés les collèges Joseph-Chaumié à Agen, Jean-Delmas-de-Grammont à Port-Sainte-Marie, la Cité scolaire Val de Garonne à Marmande, Jean-Rostand à Casteljaloux et Daniel-Castaing au Mas d'Agenais
- des adaptations ciblées dans 21 collèges pour un montant estimé de 45,8 M€ TTC, rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage comprise. Ces investissements incluent également les projets anticipés en 2019 (ex : façades du collège Paul-Froment à Sainte-Livrade-sur-Lot...), les travaux urgents, imprévus et les mises en conformité (10,5 M€ environ sur la période considérée).

	<b>2020-2022</b>	<b>2023-2025</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Adaptations structurantes (5 collèges)</b>	16,2 M€	6,5 M€	22,7 M€
<b>Adaptations ciblées (21 collèges)</b>	18,4 M€	27,4 M€	45,8 M€
<b>TOTAL</b>	<b>34,6 M€</b>	<b>33,9 M€</b>	<b>68,5 M€</b>

Les autorisations de programme suivantes ont été inscrites lors de l'Assemblée départementale du 22 novembre 2019 :

- Collège Joseph-Chaumié – Agen : 11 M€
- Collège de la Cité scolaire Val de Garonne – Marmande : 2 M€
- Collège Daniel-Castaing – Mas d'Agenais : 0,95 M€
- Collège Jacques-Delmas-de-Grammont – Port-Sainte-Marie : 0,56 M€

Sur ces 4 collèges, l'année 2019 a été consacrée aux études préalables et à l'élaboration des programmes techniques détaillés en lien avec les équipes éducatives des établissements concernés.

### **Poursuite du 8<sup>e</sup> programme de rénovation des collèges**

Parallèlement, les opérations du 8<sup>e</sup> programme de rénovation se sont achevées :

- Collège Jean-Boucheron - Castillonès : le collège a entièrement été restructuré et a été inauguré le 11 décembre 2019
- Collège Jean-Moulin - Marmande : la troisième et dernière phase de travaux a été terminée et livrée à l'automne 2019



## Travaux inscrits au plan collèges pour l'année 2019

En 2019, 8 780 000€ ont été consacrés aux travaux, opérations annuelles de maintenance et travaux d'accessibilité avec en particulier :

- Collège Ducos-du-Hauron – Agen : extension et aménagement de la vie scolaire
- Collège La Rocal - Bon Rencontre : réfection de l'étanchéité du bâtiment demi-pension
- Collège Gaston-Carrère – Casseneuil : remplacement des menuiseries bois du bâtiment D
- Collège Lucie-Aubrac - Castelmoron-sur-Lot : démarrage des travaux de restructuration de la cuisine et de mise en accessibilité
- Collège Lucien-Sigala – Duras : mise en conformité et agrandissement de l'infirmierie
- Collège Jean-Monnet – Fumel : début des travaux de mise en accessibilité
- Collège Armand-Fallières – Mézin : aménagements intérieurs
- Collège Didier-Lamoulié - Miramont-de-Guyenne : restructuration des sanitaires du rez-de-chaussée du bâtiment externat, mise en conformité du hall de l'internat et réalisation de l'internat pour la section féminine de football
- Collège Théophile-de-Viau - Le Passage : construction d'un préau, réaménagement et extension de l'infirmierie, début de l'extension du parking
- Collège Damira-Asperti - Penne d'Agenais : début de la création d'un préau, mise en accessibilité
- Collège Paul-Froment - Sainte-Livrade-sur-Lot : démarrage des travaux d'isolation des façades par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures et mise en accessibilité
- Collège Anatole-France - Villeneuve-sur-Lot : réfection de la toiture terrasse du bâtiment F

De plus, des travaux urgents et de mises en conformité complètent ces interventions.



Collège Ducos-du-Hauron - Agen



Collège Théophile-de-Viau - Le Passage

## Les transports adaptés

Le code des transports prévoit que les frais de déplacement des élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le Département au domicile des intéressés.

Fin 2019, 168 enfants bénéficiaient d'une prise en charge par le Département sur cette base :

- soit à travers une allocation individuelle de 0,80 €/km versée aux familles qui assurent elles-mêmes le transport (65 enfants)
- soit à travers la mise en place d'un transport par taxi (100 enfants répartis sur 50 circuits soit 2 enfants par circuit)
- soit par la prise en charge des abonnements de l'élève ou étudiant et d'un accompagnant sur le réseau régional de transport scolaire ou sur les lignes régulières de voyageurs ou sur le réseau ferroviaire (3 enfants)

# EN CHIFFRES

## Politiques éducatives

- 12 475 élèves accueillis dans les 28 collèges publics
- 260 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement chargés de l'entretien général, la maintenance, la restauration
- 1 314 000 repas servis pour 2,57 M€ d'achats de denrées (marché public)
- 2,646 M€ de dotation globale collèges publics
- 0,383 M€ de paiement pour l'utilisation des installations sportives
- 2 750 élèves accueillis dans les 9 collèges privés
- 1,742 M€ de forfaits externat collèges privés
- 1 255 bourses départementales pour 0,98 M€
- 350 000 € dédiés à la convention éducative

## Collèges départementaux et cités scolaires

- 4 autorisations de programme pour les projets prioritaires d'un montant total de 14,51 M€ (collèges Chaumié ; Cité scolaire Val de Garonne ; Daniel-Castaing et Jacques-Delmas-de-Grammont)
- 8,7 M€ au titre des travaux, opérations de maintenance et accessibilité (Plan collèges)

## Transports adaptés

- 168 enfants pris en charge (situation fin 2019) : 3 par le remboursement des familles, 65 par une allocation individuelle et 100 par taxi
- 0,87 M€ de budget sur l'année 2019 se décomposant en 0,15 M€ pour les allocations individuelles et 0,71 M€ pour le transport en taxi

# CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil départemental intervient dans les divers domaines :

- de la culture : spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue), audiovisuel, arts plastique, lecture publique, patrimoine, archives, éducation culturelle et artistique,
- du sport : clubs sportifs, comités sportifs, emplois sportifs, manifestations sportives, politique sport de nature...

## PRINCIPALES ACTIONS

### Politique culturelle

Le Département a poursuivi en 2019 son accompagnement en s'inscrivant dans une réelle démarche collaborative avec nos acteurs culturels. Le nombre de dépôt de dossiers et celui des acteurs subventionnés restent constants, pour autant cet accompagnement doit encore évoluer pour tendre vers une meilleure efficacité en prenant en considération la situation de chaque structure et correspondre au mieux à ce mode de collaboration et de soutien voulu par le Département.

L'année 2019 consacre aussi et surtout de nombreuses évolutions au sein des Archives et de la Médiathèque départementale.

#### Achever la mutation des pratiques autour de la lecture publique

Les missions de la Médiathèque départementale (MD 47) sont restées identiques mais les modalités d'intervention ont changé. Cela se concrétise par un arrêt des tournées des bibliobus en 2019, avec une nouvelle organisation autour des distributions d'ouvrages auprès des lieux de lecture.

De plus, 2019 a vu une nouvelle prise en charge des coûts liés à l'offre de ressources numériques basée sur la mutualisation des coûts entre la MD 47 et bibliothèques publiques utilisatrices du service (participation financière des communes et intercommunalités utilisatrices du service). Ainsi d'autres bibliothèques ont pu être intégrées dans le dispositif et le Département a pu offrir des contenus numériques à un plus grand nombre d'usagers lot-et-garonnais.



La mutation des pratiques autour de la lecture publique doit s'envisager aussi par un réaménagement des locaux de la médiathèque afin de favoriser l'accueil des professionnels en valorisant nos contenus. Ce projet en cours est mené conjointement avec la direction de l'Immobilier.

Enfin, l'année 2019 est la 1<sup>re</sup> année d'exécution du Contrat départemental de Lecture Itinérante qui va ancrer pour l'avenir la coopération entre les services culturels de l'État et ceux du Département dans l'intérêt des Lot-et-Garonnais. Il va favoriser et accélérer la mutation de la Médiathèque départementale de Lot-et-Garonne pour s'adapter à l'évolution des usages en matière de lecture publique.

### Assurer la continuité du service et se projeter avec le 3<sup>e</sup> site des archives

En effet, la création d'un 3<sup>e</sup> lieu d'archivage sur le site de Pomaret en 2018, à moindre coût pour la collectivité, aura permis d'agrandir notre capacité de stockage et de faire ainsi face à cette mission obligatoire pour les Départements. Le site de Verdun et celui de St-Jacques, saturés, se sont vus ainsi libérés de 266 ml d'archives.

Si la capacité du rez-de-chaussée (200 m<sup>2</sup> environ) permet d'absorber toutes les entrées jusqu'en 2021, il convient de réfléchir dès aujourd'hui aux capacités qu'offre un tel lieu pour les 20 prochaines années à venir afin de rendre le fonctionnement des Archives départementales le plus efficient possible.

2019 a vu la fin d'une rénovation attendue, celle du site Internet des archives, outil très consulté et riche en informations. Cette année encore, le service des Archives a misé sur la qualité de son offre destinée au public en accueillant notamment l'exposition *Ciao Italia !* et les événementiels qui en ont découlé.

### Pérenniser et développer le cinéma en Lot-et-Garonne

Le Département poursuit sa collaboration avec le Bureau d'accueil de tournage du Lot-et-Garonne (BAT47). Le nombre de tournages augmente sur le territoire et la complémentarité avec le réseau d'animation des salles ne cesse de se développer. L'accompagnement du fonds de soutien se situe à hauteur de 150 000€/an. En effet, en 2019, le Département a majoré l'aide apportée à cette structure afin de la pérenniser dans son fonctionnement et lui permettre de consolider et déployer ses missions.

Plusieurs faits marquants en 2019 :

- le réajustement des régimes d'intervention du Département en matière cinématographique, voté en DM2 2019. Désormais, une ligne investissement est ouverte pour les salles, avec un montant d'aide maximum de 10 000 € pour l'aménagement et le renouvellement technique du parc,
- la mise aux normes européennes du règlement d'intervention ainsi que tous documents afférents au sujet (fiches régimes, etc.) pour être en conformité avec la réglementation européenne,
- le projet de création de la plateforme d'éducation à l'image, Comett, à l'attention des publics scolaires. Projet conduit par le BAT47, avec la collaboration de la Ligue 47 - le CREI, identifié pôle ressources d'éducation à l'image en Lot-et-Garonne,
- un nouvel événement voit le jour : la semaine du court métrage de Lot-et-Garonne. Porté par le BAT47, il rassemble la majorité des salles du réseau Écrans 47 dans une programmation de courts métrages exclusivement tournés en Lot-et-Garonne,
- les premières rencontres professionnelles - Les Assises du cinéma indépendant en Lot-et-Garonne - ont eu lieu en Lot-et-Garonne, le 13 septembre 2019. Cette journée, organisée à l'initiative d'Écrans47, a porté sur le cinéma,
- enfin, le court métrage tourné en Lot-et-Garonne : *Les Petites mains*, de Rémi Allier, a été récompensé d'un César en 2019.



### Créer des outils en faveur du patrimoine lot-et-garonnais

Le cadre d'intervention dans ce domaine est désormais fixé : le Département subventionne la rénovation de son patrimoine en restant sur un budget constant et sur des projets déjà finalisés, pouvant aboutir grâce à un large travail de concertation avec les autres financeurs que sont la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) et le Conseil régional.

Un guide, pour mieux accompagner les élus dans la restauration du patrimoine du territoire sur lequel ils œuvrent, tant au sujet des différents financements auxquels ils peuvent prétendre, que sur le calendrier à mettre en place pour de tels projets, a été élaboré. Une exposition itinérante pour la valorisation de notre patrimoine, afin de mettre en exergue des monuments récemment rénovés, méconnus ou de renoms, remarquables ou plus humbles, a également été conçue.

### L'engouement croissant pour nos manifestations phares

- *Nuits d'été 2019* : 3 Nuits d'été ont été organisées à Meilhan-sur-Garonne, Sauveterre-Saint-Denis et Puch d'Agenais, avec l'introduction de marchés de producteurs locaux.
- *Printemps des arts de la scène* : Le Département souhaite réaffirmer son engagement auprès des jeunes dans leur formation à l'éveil artistique et culturel. Cette manifestation départementale s'adresse essentiellement aux élèves de collèges et de lycées et rassemble 180 jeunes lot-et-garonnais issus de 8 collèges et 2 lycées ainsi que 5 compagnies de théâtre professionnelles.
- Présence du Département lors de festivals à rayonnement national : Garorock à Marmande et Festival du journalisme à Couthures-sur-Garonne



Nuit d'été Sauveterre



Garorock



Festival du journalisme

### Impulser des cadres de collaboration

Le Département construit des partenariats avec d'autres départements limitrophes ou de Nouvelle-Aquitaine, afin d'accompagner les acteurs culturels sur des domaines et projets pouvant bénéficier d'un rayonnement qui dépasse les limites de notre territoire (signature de la convention CNC qui regroupe cinq départements et la région Nouvelle-Aquitaine, et dans laquelle est stipulé l'engagement de chaque signataire à mener une politique conjointe ; projet de Chemin régional de la mémoire des exactions de la « Das Reich » mené notamment par quatre directeurs d'Archives départementales afin d'adopter une position commune dans la conduite de ce programme...).

## **Politique sportive**

À la suite de la large concertation lancée en 2018, l'année 2019 a permis de revaloriser une grande partie des aides en direction des clubs sportifs, principalement leur fonctionnement, avec une hausse moyenne des subvention de 16,5 %.

Les nouveaux cadres d'intervention de la politique sportive départementale ont été validés par l'Assemblée lors de la DM2 2018, et mis en application dès le mois de janvier 2019, répondant aux attentes des associations et aux 5 axes mis en évidence lors de la consultation :

- une augmentation du budget dédié aux clubs (*statu quo* pour les comités),
- un budget en adéquation avec le nombre d'emplois financés,
- une réévaluation des forfaits engageant la pratique des jeunes, la pratique « sport pour tous » et l'encadrement,
- une différenciation des niveaux Élite et Pro,
- une baisse de l'enveloppe investissement au profit des clubs.



La politique de développement de la pratique des sports de nature s'est également poursuivie. Le schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature a été validé en cours d'année, permettant de proposer un cadre précis et un ensemble de 15 fiches-actions, qui permettront à terme d'enclencher une vraie dynamique sportive en liens étroits avec le tourisme et le développement durable.

Outre le volet aides directes, le Département s'est positionné fortement aux côtés du mouvement sportif et des pratiquants lot-et-garonnais en candidatant début décembre au label « Terre de jeux, Paris 2024 ». Cet engagement permettrait, pour les années à venir, de valoriser la pratique sportive pour tous, de partager les valeurs de l'olympisme et de valoriser les territoires.

Enfin, le service des sports a assumé la gestion de la Maison des sports et les relations avec les comités sportifs résidents.

## EN CHIFFRES

### Culture

- 1 742 000 € en fonctionnement
- 977 503 € en investissement
- 378 000 € pour les opérations directes

Nombre de dossiers de demande de subvention en Fonctionnement : 211.

Nombre de dossiers de demande de subvention en Investissement : 59.

### Archives départementales

- 1 172 élèves accueillis
- 4 657 visiteurs lors d'événementiels
- 1 227 081 de pages vues sur le site Internet

### Arts vivants et patrimoine

- 3 courts métrages, 1 long métrage 1 fiction TV (*Capitaine Marleau – Grand Huit*) → c'est une première dans le département !, 1 résidence d'écriture.



- *École et cinéma* : 15 255 entrées scolaires ont été enregistrées pour cette opération lors de 213 projections. Le dispositif a concerné 5 085 écoliers et 222 classes. On constate une stabilité des effectifs.
- *Collège au cinéma* : le dispositif a concerné 2 200 élèves, 98 classes, 66 projections et 6 600 entrées scolaires enregistrées
- 3 Nuits d'été en 2019 (Meilhan-sur-Garonne, Puch d'Agenais et Sauveterre-Saint-Denis)
- 180 jeunes collégiens et lycéens lors du Printemps des arts de la scène et 8 compagnies professionnelles
- 103 participants lors des Journées professionnelles « Regards croisés »

- 210 personnes lors des Journées européennes du patrimoine à l'Hôtel du Département
- Suivi et accompagnement technique de 21 projets de restauration du patrimoine et de 3 chantiers de jeunes bénévoles.
- Participation à 4 grands projets avec comité de pilotage : restauration et valorisation Maison aux assiettes de Bias, valorisation ancienne usine métallurgique de Fumel, Restauration et valorisation château de Buzet-sur-Baïse, parcours pédestre de valorisation du patrimoine de Meilhan-sur-Garonne
- 68 participants à 3 formations organisées côté patrimoine pour les élus et associations

#### Médiathèque départementale

- Fonds : 200 000 livres, 20 000 CD, des ressources numériques en ligne, 8 000 nouvelles acquisitions de livres et CD / an
- 85 expositions et outils d'animation (mallettes thématiques, tapis de lecture, supports de jeux, kamishibaï...) à la disposition des bibliothèques municipales du département
- 322 650 Lot-et-Garonnais desservis directement ou indirectement
- 392 personnes ont participé aux formations et aux journées professionnelles organisées par le service

### **Sport**

Le Département soutient le sport chaque année à hauteur de 1,6 M€ :

- 600 clubs, toute discipline confondue
- 20 clubs de haut et de très niveau
- 40 comités sportifs, représentant leur fédération
- 3 comités de sport scolaire (Usep, UNSS et UGSEL)
- les comités de sport adapté et handisport
- 60 emplois sportifs de cadres techniques qualifiés, dans les clubs et les comités
- une dizaine de jeunes sportifs de haut-niveau inscrits en Pôles
- une vingtaine de manifestations sportives nationales ou internationales
- plus de 6 000 scolaires dans la pratique sportive, tous niveaux confondus
- près de 200 sportifs honorés à la traditionnelle soirée Trophées des champions

# AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

Le Département donne des directives stratégiques et opérationnelles aux services de la collectivité en charge des questions liées à l'agriculture, à la forêt et à l'environnement. Une expertise et ingénierie technico-administrative est ainsi mise au bénéfice des territoires et de leurs habitants. Le Département soutient la ruralité et l'agriculture lot-et-garonnaise. Il est le premier défenseur d'une alimentation saine et locale mais revendique aussi l'idée que les paysages lot-et-garonnais sont des agrosystèmes dynamiques au sein desquels la biodiversité s'exprime grâce au travail de la terre, au maintien de cultures raisonnées et au soutien à l'élevage. En Lot-et-Garonne plus qu'ailleurs, la préservation de la ressource, qu'il s'agisse d'eau ou de terres arables, prend tout son sens. L'année 2019 a vu se déployer des stratégies agricoles et environnementales guidées par la recherche permanente de passerelles à construire, de transversalité à établir et de transitions à conduire.

## PRINCIPALES ACTIONS

### Suivi et promotion des filières agricoles

La promotion des filières constitue la partie visible pour le consommateur de l'ampleur de la tâche réalisée par la profession agricole pour subvenir à sa subsistance. Il est dès lors indispensable d'encourager et d'accompagner toutes les formes de sensibilisation du grand public à l'exigence de qualité et au savoir-faire lot-et-garonnais. 2019 a vu la reconduction pour une 2<sup>e</sup> édition de l'opération Semaine du Miel, avec une fréquentation importante pour la saison (près de 1 800 entrées environ) soit une augmentation de 20 % de la fréquentation par rapport à l'édition 2018. C'est également le lancement d'une première manifestation jetant le pont entre Culture et Agriculture avec l'appel à projet Api Art, réalisations de ruches personnalisées, dont la vente aux enchères permettra en 2020 de financer près d'1 km de haies.



Si le soutien promotionnel aux filières lors des rencontres du Top 14, en partenariat avec le SUA, s'est poursuivi, l'année 2019 a vu également la réalisation pour la première fois de la présence lot-et-garonnaise sur la totalité de la semaine du Salon international de l'agriculture à Paris. Pendant neuf jours, la promotion des filières a été assurée par des chefs lot-et-garonnais et/ou *via* des temps forts organisés par les structures : pesée de la truffe, anniversaires du Label Rouge Fraise et de la Coopérative Unicoque, lancement des outils de communication du Comité départemental du tourisme. La logistique ainsi que l'animation du stand sur la totalité de la durée, a entièrement été portée par les agents du Département.

Le Département et les filières avaient collectivement validé ce nouveau format tout comme le budget prévisionnel, lequel prévoyait un financement réparti à la même hauteur entre le Conseil départemental et l'ensemble des participants.

La démonstration est faite du potentiel et de la réelle plus-value d'un stand labélisé « Lot et Garonne », en termes de promotion, de valorisation comme de visibilité.

## **Soutien à l'installation et hydraulique agricole**

La désaffectation pour la profession agricole accentue une déprise économique des territoires ruraux. Le Département a donc poursuivi son encouragement à l'installation des agriculteurs de moins de 50 ans. Ainsi en 2019, ce sont 75 jeunes agriculteurs de moins de 50 ans qui ont été soutenus financièrement.

Corollairement, le Département s'est impliqué dans la gouvernance de l'eau, les projets en matière d'hydraulique agricole qui seuls garantissent une transition agroécologique cohérente à long terme face au changement climatique en œuvre. Cela s'est traduit par le financement de travaux pour 6 nouvelles réserves de stockage, ainsi que l'accompagnement d'études pour 7 nouveaux projets.

## **Ouverture d'une Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIE TEE)**

Déjà alertés sur le devenir de l'espace rural et l'enfrichement grandissant des parcelles dévolues à la production alimentaire, l'Assemblée départementale a élargi son champ d'investigations aux questions de l'écologie et des énergies renouvelables, constatant l'importante intrication des sujets et la transversalité indispensable à l'élaboration de préconisations raisonnables car finançables et réalisables. La Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique composée a donc été créée. Outre la Présidente du Conseil départemental, membre de droit, la mission est composée de 10 membres, dans le respect du principe de représentation proportionnelle de l'Assemblée départementale. Les conclusions de ces travaux sont prévues pour le courant 2020.

## **Protection et valorisation des milieux naturels et paysages**

Le Département poursuit son engagement en matière d'environnement pour lequel il est strictement compétent. Des réalisations très concrètes ont vu le jour en 2019 attestant de la dynamique enclenchée en 2018 :

- extension du périmètre et de la labellisation ENS (Espace naturel sensible) du site du « Coteau de Casserouge », labellisé ENS en novembre 2012 sur près de 10 ha, en site « Coteau de Casserouge et plateau des Tombeaux des Géants » (52 ha à présent) sur la commune de Tournon d'Agenais,



- finalisation de l'inventaire de la flore sauvage de Lot-et-Garonne réalisées par le CBNSA (Conservatoire botanique national sud-atlantique), réalisé en trois phases de 2014 à 2019, pour un montant total de subventions départementales de 125 550 €,
- 2<sup>e</sup> édition de la Fête de la nature « version 47 », qui a permis la réalisation de 8 animations sur 5 sites ENS et d'accueillir 132 personnes sur 5 jours,
- régime d'aide ADPR 2019 : 6,4 kilomètres de plantation de haies aidées pour 19 planteurs,
- régime d'aide ENS/EAR (Espace agricole remarquable) : 93 940 € accordés pour la gestion de 11 sites remarquables,



- le soutien et la co-organisation de la 2<sup>e</sup> journée du réseau Agr'eau « Les rendez-vous Agro-écoLOGIQUES ». Cette journée a réuni au lycée agricole de Nérac plus de 100 personnes le 27 novembre 2019 sur la thématique « Politiques publiques locales et agroécologie ». Pour rappel, c'est en 2017 que la 1<sup>re</sup> journée du réseau Agr'eau a été organisée à Nérac pour échanger sur les pratiques agroécologiques,
- accompagnement de la Société coopérative agricole (SCA) « Les vigneron de Buzet » pour le projet de valorisation du château de Buzet et de son parc.

## **Ingénierie - Conseil en matière d'eau**

La qualité de l'expertise et de l'ingénierie départementale est reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire mais aussi au-delà, à l'instar de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. En 2019, les travaux de co-construction d'un nouveau document-cadre dénommé « contrat de progrès » ont été engagés pour convenir ensemble des orientations stratégiques à cinq ans.

Dans les actions marquantes de 2019, on retiendra tout particulièrement :

- les contributions à la mise à jour de l'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et la déclinaison locale *via* les plans d'actions opérationnel territorialisés à l'échelle des bassins versants,
- l'organisation de journées techniques dont une sur la connaissance et la protection des prairies humides portant sur un cas concret de projet de restauration par pâturage extensif (partenariat mairie Gavaudun-CEN Nouvelle Aquitaine-jeunes agriculteurs), rassemblant 55 acteurs du territoire (techniciens rivières, techniciens urbanisme/environnement de l'intercommunalité lot-et-garonnaise, partenaires institutionnels (Agence eau, DDT, Chambre d'agriculture, Safer, CEN, etc.),
- l'extension du réseau complémentaire départemental de suivi de qualité des eaux superficielles avec l'ajout de 8 stations qualité portant à un total de 53 le nombre de stations assurant le contrôle qualitatif de l'eau des lot-et-garonnais. Nombre auquel il conviendrait d'ajouter pour mémoire les 32 stations de suivi des eaux souterraines, tant en quantité qu'en qualité,
- la communication sur les espèces invasives et allergisantes auprès des syndicats de rivières en lien notamment le Plan départemental de lutte contre l'ambrosie de 2019 piloté par l'ARS (Agence régionale de santé),
- les travaux de rétablissement de la continuité écologique en lien avec le syndicat de rivières Avance Ourbise, au titre des mesures compensatoires liées à des travaux sur de ouvrages départementaux, au bénéfice d'une espèce emblématique des zones humides, la Loutre.



# EN CHIFFRES

## **Agriculture**

- 244 933 € pour la promotion des produits agricoles
- 51 Cuma (Coopérative d'utilisation de matériels agricoles) aidées à hauteur de 237 800 €
- 500 000 € d'aides forfaitaires à l'installation (75 dossiers)
- 80 000 € pour la construction d'abris froids et serres chapelles

## **Forêt**

- 7 818 € pour la plantation de peupliers

## **Eau**

- 463 847 € versés pour les dossiers assainissement et d'eau potable
- 281 visites du Satese (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) sur les 231 stations d'épuration
- 118 045 € pour l'aménagement et gestion des cours d'eau
- 56 884 € pour le soutien aux postes de techniciens rivières
- 178 253 € pour le soutien à la création de ressources en eau

## **Milieus naturels & Paysages**

- 86 609 € versés aux gestionnaires des sites ENS
- 11 067 € pour la plantation de haies champêtres

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Gestion des effectifs, application du statut des élus et de la fonction publique territoriale pour les agents, respect du régime indemnitaire, attribution des congés, gestions des frais de déplacement, fonctionnement des assemblées, attribution de subventions notamment aux associations d'anciens combattants faisant œuvre mémorielle, gestion du patrimoine départemental (hors collègues)... font également partie de la vie de la collectivité.

## Ressources humaines

### Organiser, moderniser et valoriser l'action départementale

La direction des Ressources humaines assure la gestion et l'accompagnement des moyens humains de la collectivité pour lui permettre de déployer son action sur le territoire départemental.

Au 31 décembre 2019, l'action départementale reposait sur le travail de 1 063 agents titulaires et 227 contractuels permanents (dont 122 assistants familiaux), soit 1 290 agents répartis sur plus de 50 sites et assurant plus de 140 métiers différents.

Par son action, la direction des Ressources humaines et du Dialogue social permet aux services opérationnels d'exercer leurs missions de service public. Elle veille à la mise en œuvre des règles statutaires de gestion de la carrière et de la paye de tous les agents. Elle conduit également les procédures de recrutement, recense et met en œuvre les demandes de formation. Elle assure la préservation de la qualité de vie au travail, le respect des règles et pratiques en matière d'hygiène et de sécurité et met en œuvre la politique d'action sociale en faveur des agents départementaux. Elle est appuyée dans son action par la mission Communication interne et la déléguée à la protection des données.

- Affirmer une appartenance collective de l'ensemble des agents au fonctionnement de l'institution.
- Mener une politique active de santé et sécurité au travail pour préserver la santé physique et morale des agents
- Optimiser les ressources pour être en capacité d'améliorer la qualité du service rendu
- Moderniser l'organisation et les méthodes de travail

## PRINCIPALES ACTIONS

Le rôle joué par les différentes fonctions supports est primordial dans le fonctionnement de la collectivité.

### Un dialogue social renouvelé

Moment déterminant pour la vie de la collectivité et le dialogue social, les élections professionnelles de décembre 2018 ont permis aux agents d'être représentés au sein des instances consultatives. À cette occasion des dispositions nouvelles ont introduit une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de chaque instance et la création d'organismes consultatifs dédiés aux agents contractuels, les Commissions consultatives paritaires (CCP).

À l'occasion de ces élections, un fort taux de participation a été constaté. Il était de 65 % au Comité technique (CT) en progression de 6 % par rapport aux dernières élections de 2014, et de 25 % supérieur par rapport à la moyenne nationale au sein de la fonction publique territoriale en 2018. L'année 2019 aura donc été marquée par l'installation de ces nouvelles instances et la formation des nouveaux membres (notamment au CHSCT - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).



On dénombre ainsi l'organisation de :

- 6 réunions du CHSCT
- réunions du CT
- 3 réunions des CAP (Commission administrative paritaire) A et B et 5 réunions de la CAP C
- 2 réunions de chaque CCP

## **Un fonctionnement modernisé et sécurisé**

**Expérimenter le télétravail** : le télétravail désigne une organisation du travail particulière, c'est-à-dire l'exercice d'une activité professionnelle, en tout ou en partie à distance (en dehors des locaux de son employeur) grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Pour moderniser le fonctionnement de la collectivité, un groupe de travail a été mis en place à l'automne 2019. Ce travail est fondé sur plusieurs objectifs. En premier lieu, celui d'améliorer la qualité de vie au travail, favoriser la conciliation entre vie professionnelle et personnelle, ainsi que maintenir des agents, en situation de handicap ou atteint de pathologie, dans l'emploi. Ce projet vise également à limiter l'impact environnemental des déplacements des agents du Département et à renforcer l'attractivité de la collectivité sur le plan des recrutements. Enfin, des gains d'efficacité liés à de nouvelles modalités d'organisation du travail peuvent être impulsés.

**Dématérialiser l'évaluation des agents départementaux** : ce travail a mobilisé la DRHDS et la Dsian dans la continuité de la dématérialisation partielle déjà engagée en 2017. L'interface a été développée en interne avec l'objectif de complètement dématérialiser ce rendez-vous annuel obligatoire, de la convocation de l'agent à la signature du compte-rendu par l'autorité territoriale.

Cette dématérialisation présente plusieurs avantages :

- l'agent évalué peut suivre l'avancement de son entretien de sa convocation jusqu'à l'application du visa par l'autorité territoriale,
- l'agent évaluateur a une vision globale des agents à évaluer et du suivi des entretiens à réaliser,
- la DRHDS peut désormais exploiter les données recueillies (souhaits de formation, souhaits de mobilité...).

Des réunions d'informations à destination des évalués et évaluateurs ont été organisées afin d'accompagner ce changement.

**Impulser une culture relative à la protection des données :** la contrainte de conformité au règlement européen « RGPD » (Règlement général sur la protection des données) ne doit pas rimer avec scénario catastrophe, et pour cause : c'est au contraire l'opportunité de consolider la confiance entre la collectivité et les usagers, et de mieux maîtriser les données nécessaires à l'action publique. Pensé pour répondre aux évolutions des usages, notamment liées au développement du numérique, ce règlement renforce les droits des citoyens en matière de protection et d'accès à leurs données et exige la responsabilité des organismes.

Au cours de l'année 2019, le Département a mis sur la définition d'un cadre général propre à son organisation pour pouvoir mieux appréhender sa mise en conformité au cadre réglementaire.

La priorité a été d'une part, de définir une gouvernance et un cadre juridique personnalisé et, d'autre part, la création d'outils pour accompagner les directions métier. Si un réseau d'agents « relais informatique et liberté » a été mis en place pour permettre aux directions d'être plus opérationnelles, certaines ont déjà pris la mesure de cette nécessité réglementaire.

**Mettre en place du prélèvement à la source :**

la décision de l'État de faire procéder au recueil de l'impôt sur le revenu par le biais des employeurs, en décidant du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a fait l'objet par la collectivité d'un travail transversal afin d'anticiper au mieux cette nouvelle mesure.

Ainsi, le Département s'est-il porté volontaire pour être site pilote dès l'automne 2018 et tester le traitement des données transmises par la DGFIP (Direction des finances).



**Favoriser l'évolution professionnelle des agents en permettant un meilleur accès à la formation**

Les enjeux actuels des collectivités territoriales rendent le contexte professionnel des agents territoriaux de plus en plus complexe. Les réponses que doivent aujourd'hui apporter les services publics locaux nécessitent le développement régulier de leurs compétences.

La formation professionnelle représente l'une des formes d'accompagnement de ces évolutions et favorise la faculté d'adaptation dont chacun doit faire preuve.

Aussi, le plan de formation répond aux enjeux précédemment définis et trouve sa source dans la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et qui a été réactivée avec la loi du 19 février 2007.

Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » réaffirme l'obligation pour une collectivité de répondre aux besoins de formation de ses agents et fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel.

Le plan de formation a pour but de réduire l'écart entre les compétences actuelles des personnes et les compétences souhaitées pour la réalisation des objectifs fixés par la direction tout en tenant compte des attentes individuelles. Le plan de formation pluriannuel est la traduction opérationnelle de la politique de formation de la collectivité, c'est un document formalisé qui définit, pour une durée déterminée, les orientations formatives prioritaires pour accompagner le développement de compétences individuelles et collectives.

Le plan de formation 2020-2022 qui a été présenté au comité technique du 15 octobre 2019 a donc pour objectifs d'accompagner :

- la collectivité dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- les agents au titre des différentes catégories de formations dans leur adaptation à l'emploi occupé, leur évolution de carrière et leur projet personnel.

Il présente ainsi les 3 axes prioritaires que se fixe la collectivité à savoir :

- prévenir les problématiques de santé et sécurité au travail
- accompagner les nouveaux enjeux liés aux missions du Département
- permettre les évolutions de carrière des agents départementaux

## **Favoriser le maintien et le retour à l'emploi**

Face à l'allongement de la durée de vie au travail et à la pénibilité des métiers exercés dans les différents services, les absences pour raison de santé constituent un enjeu majeur pour la collectivité sur les plans humain, organisationnel et économique. Derrière le coût financier direct de l'absentéisme se cachent les coûts indirects, dont les impacts peuvent durablement pénaliser l'équilibre interne de la collectivité et la qualité du service public.

L'absentéisme est une préoccupation commune nécessitant le rapprochement de tous les acteurs de la santé au travail. La démarche doit s'inscrire sur le long terme même si le raisonnement à court terme permet de répondre aux situations d'urgence.

L'année 2019 a été marquée par la définition, en lien avec les membres du CHSCT, d'une démarche globale intitulée AMaRE (Accompagnement dans le maintien et le retour en emploi) avec pour objectif de prévenir la désinsertion professionnelle des agents de la collectivité. Cette démarche comporte deux grands volets :

- Volet 1 : l'accompagnement dans le maintien en emploi
- Volet 2 : l'accompagnement dans le retour en emploi

Le travail de refonte du document unique par l'élaboration d'une méthodologie de recueil des données d'évaluation des risques, dont les risques psychosociaux, a également été initié en 2019.

# **EN CHIFFRES**

- 1 290 agents sur emplois permanents : 1 063 fonctionnaires et 227 contractuels permanents
- 122 assistants familiaux (comptés dans les 227 contractuels permanents)
- 987 arrêtés individuels carrière rémunération
- 1 052 contrats / avenants / arrêtés contractuels
- 6 réunions avec le CHSCT, 5 CT et 5 CAP et 2 CCP
- Près de 100 agents sauveteurs secouristes du travail, 32 assistants de prévention
- 37 formateurs internes intervenus en 2019
- 2 985 jours de formation sur emplois permanents
- 391 360 € consacrés à la formation (Cotisation CNFPT + Autres organismes)
- 665 agents fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent partis au moins une fois en formation
- 65,7 % femmes / 34,3 % hommes
- 179 agents à temps partiel
- 39 mobilités internes réalisées
- 29 dossiers de pension de retraite
- 3 magazines internes
- taux d'emploi des personnes en situation de handicap (110 agents) : 8,7 %
- 123 336 chèques déjeuners distribué
- 26 428 chèques vacances distribués
- 199 demandes de stage
- 93 stagiaires



- 856 candidatures spontanées traitées
- 16 agents « Relais informatique et libertés » désignés dans les directions
- 1 charte et 4 procédures à disposition des agents pour favoriser la culture de la protection des données
- 5 nouveaux traitements mis en place avec le principe de protection des données intégré en amont

## PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

La direction générale-adjointe (DGA) Valorisation des moyens regroupe à la fois des fonctions supports de la collectivité (juridique, logistique, achats, commande publique, etc.) et des missions opérationnelles (immobilier collèges et département). Elle veille notamment à l'accomplissement des projets et missions départementaux portés par les directions opérationnelles et aux conditions de travail des agents de la collectivité en relation étroite avec les services de la DRHM.

### PRINCIPALES ACTIONS

#### Maintenance des bâtiments départementaux

Toutes les opérations bâtimentaires et foncières du Département reposent sur deux entités : la direction de l'Immobilier intégrée dans la DGA Valorisation des moyens (DVM) et la SEM47, assistant à maîtrise d'ouvrage lié par un marché conclu après appel d'offres en juillet 2018.

La direction de l'immobilier a en charge, outre le pilotage des projets immobiliers de la collectivité, l'ensemble de la maintenance de premier niveau du parc immobilier occupé par les services départementaux, la sûreté des bâtiments et la garantie de conditions de travail satisfaisantes apportées aux agents départementaux.

Parmi les réalisations notables, les procédures pour la rénovation et l'extension du CMS de Marmande se sont achevées et les travaux ont démarré à l'automne 2019. La concertation des équipes s'est poursuivie tout au long de la mise en œuvre des travaux.



Les travaux de restructuration du bâtiment de l'ancienne ESPE pour en faire un campus numérique ont continué, l'achèvement est prévu en 2020.

Les études pour la création d'espaces dédiés à la cellule de recueil des informations préoccupantes ont abouti à un lancement des travaux en toute fin d'année 2019. Les travaux pour la création des vestiaires dédiés au personnel du parc routier ont débuté en fin d'année. Enfin, l'atelier de la régie de maintenance a été livré et inauguré tout début 2020.

Le Département poursuit par ailleurs son programme de mise en accessibilité des bâtiments lui appartenant, qu'ils soient occupés par les services départementaux ou par des locataires comme l'ALGEEI (Fongrave, Casseneuil et Fourty notamment). Cette programmation annuelle s'inscrit dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé en 2015 et qui s'impose à tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP).

## **Maintenance et entretiens énergies**

Le nombre de sites gérés par la direction de l'Immobilier pour la maintenance, l'entretien et la gestion des énergies des bâtiments départementaux a augmenté de 26 % entre 2015 et 2017 (Campus Numérique 47, Dolet, ancienne sous-préfecture de Nérac, Pomaret, Lamothe-Poulin), ce qui a fortement impacté le fonctionnement des services.

Parallèlement, les déménagements et manifestations pour lesquels des manutentions sont demandées au service maintenance, ont encore augmenté de 20 % par rapport à 2016. Pour répondre aux besoins, il a été fait appel aux associations d'insertion et Esat en plus du personnel départemental.

Le marché d'exploitation des installations de génie climatique arrivant à son terme le 31 juillet 2020, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé en 2019 pour accompagner le Département dans les choix techniques et financiers préalables au lancement d'un nouvel appel d'offres. Un diagnostic des installations a été réalisé, des propositions formulées pour l'amélioration des installations et la définition du contrat à passer pour les années à venir. L'orientation prise par le Département a été la passation d'un marché de génie climatique de quatre ans, incitant le prestataire à la réalisation d'économies d'énergie via la régulation de la climatisation, l'arrêt des VMC la nuit, etc., et par l'amélioration continue des installations.

## **Gestion foncière et immobilière**

Le Département a poursuivi sa politique active de gestion des biens départementaux.

En 2019, les opérations de cession ont générés une recette totale de 1 432 627 €. En effet, plusieurs terrains non bâtis ont été vendus ainsi que sept biens immobiliers bâtis :

- deux sur la commune d'Agen (place Armand-Fallières et rue Montaigne)
- une maison acquise à Pujols dans le cadre de l'aménagement de la voie rapide du villeneuvois
- le four à pain de Bouglon
- un garage et une parcelle situés à l'arrière de l'ancienne sous-préfecture de Nérac
- l'ancienne caserne de gendarmerie de Villeréal
- et l'ancien immeuble « France télécom » à Foulayronnes



Cet effort de rationalisation du patrimoine immobilier et foncier se poursuit en 2020, en particulier par la vente de 53 hectares de surfaces agricoles par l'intermédiaire de la Safer.

Par ailleurs, le Département a procédé à l'acquisition de divers terrains dans le cadre des opérations de voirie :

- acquisition d'un terrain le long de la RD 656 à Nérac permettant de sécuriser le carrefour d'accès au lycée hôtelier
- acquisition de parcelles afin de procéder au recalibrage de la RD 207 sur les communes de Rives et Mazières-Naresse, auprès de 26 propriétaires

## **Achats et approvisionnements**

Les achats et approvisionnements (de plus de 40 000 € HT) de l'ensemble des services départementaux sont centralisés au sein de la DAAJCP. Cette centralisation permet de cantonner les dépenses à un montant constant depuis plusieurs années.

Le marché « copieurs » passé en 2017 a permis d'obtenir 40 % d'économies sur le coût copie. L'effet prix en termes de budget peut être évalué à 33 600 € de moins en 2019 par rapport à 2017, ce qui a contribué à la maîtrise des budgets en 2019.

La DVM gère désormais 86 des 201 véhicules légers que compte la collectivité. Le parc de véhicules a connu une rationalisation sensible au cours des années 2017 et 2018 (baisse de 32 véhicules légers ou utilitaires légers). Le mouvement de mutualisation des usages a été corrélativement renforcé par la mise en service de nouvelles boîtes à clés dans les sites distants de l'Hôtel du Département, permettant d'optimiser les possibilités de déplacements pour les agents. Ils ont ainsi accès aux véhicules disponibles des autres sites que le leur, si besoin.

## **Commande publique**

Le périmètre de compétence des services Achats et Commande publique s'étend à l'ensemble des marchés de travaux de fournitures et de services de la collectivité pour les besoins supérieurs à 40 000 € HT, à l'exception des marchés de travaux de bâtiments qui relèvent du mandat de maîtrise d'ouvrage confié actuellement à la SEM 47.

L'année 2019 est marquée par la dématérialisation totale des marchés (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018), pour le Département mais également pour les entreprises soumissionnaires. La dématérialisation n'a pas eu d'incidence sur le nombre de soumissionnaires par appel d'offres ou sur leur origine géographique.

# **EN CHIFFRES**

## **Maintenance, entretien et énergie**

- 40 agents pour assurer la maintenance, la logistique et l'entretien des bâtiments départementaux
- 27 sites en gestion sur l'ensemble du département
- 1 425 demandes d'interventions de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau (dont 31 % d'interventions électriques), en augmentation de 11 % par rapport à 2018 et 29 % par rapport à 2017
- 1 137 heures passées en 2019 en déménagements et organisation logistique de manifestations départementales (contre 957 en 2018 et 1 471 heures en 2017)
- 27 700 m<sup>2</sup> de locaux administratifs et médico-sociaux entretenus quotidiennement

## **Commande publique**

- 72 procédures lancées, 133 marchés publics notifiés en 2019
- 38 avenants, 168 décisions de reconduction
- 100 % des dossiers de consultation dématérialisés et téléchargés par les entreprises, 100 % des offres reçues par voie dématérialisée
- 17 CAO (Commission d'appel d'offre)
- 63,53 % des achats (soit 23 758 988 € TTC) ont été effectués auprès d'entreprises du Lot-et-Garonne

## **Contentieux, conseil juridique et assurances**

- 2 dépôts de plaintes pour indus frauduleux au RSA-Revenu de solidarité active concernant une somme totale de 28 143,59 €
- 94 dossiers contentieux en cours, dont 61 nouveaux contentieux
  - o 23 relatifs au RSA
  - o 14 relatifs au refus d'attribution de la carte mobilité inclusion

- 16 relatifs à d'autres catégories d'aides sociales
  - 4 relatifs au refus ou retrait d'assistant familial
  - 1 relatif à un retrait d'agrément d'assistant maternel
  - 3 relatifs à des dommages de travaux publics
  - Plus de 155 dossiers traités
- 215 délégations de signature mises en œuvre
  - 10 demandes de protection fonctionnelle
  - 140 sinistres déclarés (65 pour la flotte automobile et 75 pour la responsabilité civile) dont 76 dossiers clôturés
  - 465 132,30 € de primes pour les contrats Responsabilité civile, Flotte automobile, Navigation, Bris de machine et Protection fonctionnelle

### **Cessions mobilières**

- 1,4 M€ de recettes pour les ventes de biens immobiliers et 102 986 € pour les ventes de biens mobiliers obsolètes

## **LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

La direction des Systèmes d'information et de l'aménagement numérique (Dsian) apporte les moyens informatiques et téléphoniques à tous les agents de la collectivité sur tous les sites pour l'exercice de leur métier.

Traiter, échanger, communiquer et partager, sont des actes quotidiens des élus et personnels de la collectivité départementale qui s'appuient sur le Système d'Information.

Les serveurs, les réseaux et télécommunications, les logiciels, les postes de travail, les équipements de mobilité sont indispensables à l'activité ; ils évoluent régulièrement afin d'accompagner la modernisation de la collectivité dans la mise en œuvre de ses politiques et dans la réalisation de ses missions et permettent de développer de nouveaux usages et services.

La Dsian reprend également progressivement en charge la maintenance informatique des collèges.

1,9 M€ a été consacré en 2019 à l'informatique, les réseaux de télécommunications, la téléphonie, des services départementaux et des collèges.



Au-delà des actions récurrentes indispensables pour le maintien du bon fonctionnement, la disponibilité et la sécurité des ressources du système d'information, de nombreux nouveaux services ont été lancés.

La Dsian fournit des équipements informatiques, téléphoniques et les logiciels métiers pour simplifier et faciliter les missions des agents en faveur du service public départemental. Un schéma directeur finalisé en 2017 permet de planifier le développement des systèmes d'information jusqu'en 2021. Elle a par ailleurs récupéré en 2017 la mission liée au transfert de la maintenance informatique des 25 collèges en prenant en charge des réseaux, des serveurs et un parc de micro-ordinateurs très conséquent. La Dsian œuvre enfin pour un développement équilibré des infrastructures et des usages numériques sur tout le territoire.

# PRINCIPALES ACTIONS

## **Mise en œuvre des projets découlant du schéma directeur des systèmes d'information**

La dématérialisation du fonctionnement interne à la collectivité et des services rendus aux usagers et aux territoires se poursuit :

- mise en œuvre du Prélèvement à la source
- dématérialisation des documents budgétaires avec le contrôle de légalité (ToTem)
- acquisition et mise en œuvre d'une nouvelle gestion inventaire comptable et physique
- mise en œuvre de la gestion du point d'entrée unique InfoMaires 47
- finalisation de la mise en œuvre de la gestion automatisée du temps
- dématérialisation de l'évaluation des agents
- poursuite des travaux pour l'homologation du système d'information de la MDPH par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- poursuite des déploiements pour faciliter le travail des travailleurs sociaux sur le terrain
- et autres projets découlant du schéma directeur

## **Assumer la maintenance informatique des collèges**

À la suite à la loi Peillon de 2013, les Départements de Nouvelle-Aquitaine reprennent progressivement à leur charge la maintenance informatique des collèges. En Lot-et-Garonne, cela s'est notamment traduit en 2019 par :

- le renforcement des programmes de dotation informatique des collèges
- l'homologation, par le Rectorat, de la nouvelle infrastructure technique des collèges repris en maintenance par le Département
- le déploiement progressif de cette nouvelle infrastructure technique dans les collèges gérés par le Département (10 collèges migrés fin 2019)

## **Favoriser le développement des infrastructures et des usages numérique sur tout le territoire**

- Face à la numérisation croissante des services publics, élaboration et mise en œuvre, en concertation avec les grands opérateurs de services essentiels (Caf, MSA, CPAM, Carsat, Pôle emploi, CNSA, Mutualité française, Orange, SNCF, La Poste, les missions locales et Cap emploi) de la stratégie départementale d'inclusion numérique
- Suivi technique de la plate-forme Job47.fr pour rapprocher les bénéficiaires du RSA du marché de l'emploi
- Accompagnement de la cellule d'assistance technique à l'adressage normalisé pour faciliter le déploiement et la commercialisation du Très haut débit (THD)
- Accompagnement technique et financier du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique pour le déploiement du THD sur tout le territoire à horizon 2024
- Réalisation des travaux pour la couverture des zones blanches en téléphonie mobile sur les communes de Beauziac et Pindères et accompagnement des collectivités pour l'identification des territoires encore mal couverts en téléphonie mobile et potentiellement éligibles au dispositif « New Deal »

# EN CHIFFRES

- 3 500 postes de travail gérés dont 2500 dans les collèges
- 60 applications métiers pour répondre aux besoins de l'ensemble des directions
- 50 sites (CMS, Unités des routes...) interconnectés au système d'information du Département dont 25 collèges



- 1 000 tablettes attribuées dans le cadre du programme « collèges préfigureurs »
- 389 téléphones mobiles
- 135 serveurs administrés par la Dsian dont 70 dans les collèges
- 5 678 demandes d'intervention techniques (délai moyen intervention de la Dsian : 5 jours)

## SECRETARIAT GENERAL

Rattaché au directeur général, ce service œuvre en lien direct avec la commission Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine, et regroupe le service des Assemblées, le courrier et l'accueil du Département (soit 12 agent en 2019).

### PRINCIPALES ACTIONS

#### Le service de l'Assemblée

Il gère les réunions de l'Assemblée départementale : de la convocation des élus, jusqu'à la constitution du recueil des actes administratifs en passant par la rédaction des comptes rendus des sessions et commissions permanentes et l'envoi des délibérations au contrôle de légalité.

Ce service a également pour mission le suivi du statut des élus : versement des indemnités, règlement des frais de déplacement et formation des élus, etc.

Ce service dispose d'une vision globale de l'activité de la collectivité et est en lien direct avec les services mais également avec les élus.

#### Le service courrier

Composé de 5 agents, ce service réceptionne et distribue l'ensemble du courrier pour les sites agenais relevant du Département. Depuis la centralisation et le regroupement de ce service en 2016 au Secrétariat général, des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement ont été entrepris, notamment sur les envois de courriers.

#### L'accueil

Deux agents accueillent le public au sein du site Saint-Jacques. À cette mission s'ajoute également le standard téléphonique du Département.

En 2019, une refonte globale de l'accueil a été entamée afin de sécuriser les accès aux bâtiments départementaux. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec la direction de l'Immobilier, pour permettre un accueil des usagers de qualité tout en respectant les contraintes de sécurité.

### EN CHIFFRES

- 6 réunions de l'assemblée délibérante (102 rapports+ 6 motions)
- 9 réunions de la commission permanente (395 rapports + 12 motions)
- 14 recueils des actes administratifs relatifs aux arrêtés réglementaires du président (558 arrêtés)
- 15 recueils des actes administratifs publiant les délibérations réglementaires de la collectivité (208 délibérations + 18 motions)
- 16 750 € de subventions attribuées à 10 organismes œuvrant en faveur du devoir de Mémoire
- 65 000 € accordées pour le fonctionnement des structures départementales des syndicats de salariés
- près de 250 000 courriers affranchis et 800 courriers reçus en moyenne quotidiennement

# FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La commission Finances et Évaluation des politiques publiques étudie l'aspect financier de l'ensemble des dossiers départementaux. Elle examine également les dossiers de demandes d'assistance technique des communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour leurs projets d'équipements publics (espaces publics ou bâtiments). Ce soutien a pour objectifs spécifiques la réhabilitation et l'entretien du patrimoine communal immobilier, ou encore l'aménagement et la valorisation des bourgs. Elle émet enfin un avis sur les propositions d'attribution de subventions aux collectivités dans le cadre des régimes d'aides en place. Elle se réunit une fois par mois.

## UNE ANNÉE 2019 QUI MARQUE LA CONSOLIDATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

En 2019, le Département a continué à dégager des marges financières et consolidé ses équilibres budgétaires.

### **Les meilleurs indicateurs financiers de ces dix dernières années**

Le montant de l'épargne brute enregistre une hausse de 5,5 M€ pour s'établir à 49,8 M€ contre 44,3 M€ en 2018. Ainsi, l'épargne nette s'établit à 25,4 M€ contre 21,6 M€ en 2018. Enfin, la capacité de désendettement est passée de 5,9 ans à 5 ans.

### **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et bien en deçà de la limite fixée par l'État**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 1,5 M€, soit + 0,45 % et s'établissent à 332,7 M€. Les dépenses sociales représentent près de 67 % du budget de fonctionnement pour s'établir à 223,4 M€. Les charges de personnel restent maîtrisées et progressent de 2,1 % pour atteindre globalement 62,06 M€. Les autres dépenses de fonctionnement ont été contenues et les frais financiers ont diminué (- 4 %) à la faveur de taux d'intérêts toujours compétitifs et à la baisse de l'encours.

### **Des recettes de fonctionnement en progression malgré la stabilité des dotations de l'État**

Les recettes de fonctionnement ont poursuivi leur progression pour atteindre 382,9 M€ (+ 1,9 %). L'amélioration sensible des recettes de fonctionnement est portée par l'évolution des bases fiscales et la progression continue des DMTO.

### **Un investissement soutenu**

Les dépenses d'investissement se sont établies à 46,2 M€ en 2019 contre 44,4 M€ en 2018, soit une progression de 4 %. Pour financer ses investissements, outre les dotations et participations, le Département a mobilisé 14 M€ en 2019. L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 251,2 M€ en baisse de plus de 10 M€. Cette dette est sécurisée et reste majoritairement adossée à des taux fixes.

# PRINCIPALES ACTIONS

## La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

### - Le renforcement de la contractualisation

Les missions du contrôle de gestion ont été orientées plus particulièrement en appui de la direction du Développement social dans le domaine de l'analyse financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'objectif recherché est de généraliser la passation de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec ces organismes en fixant une vision budgétaire sur 5 ans. Si la démarche a été finalisée en juin 2018 pour le secteur de l'aide à domicile, elle se poursuit pour le secteur du handicap et de l'enfance après un premier CPOM signé avec l'ALGEEI.

### - Le développement du contrôle interne

Le contrôle interne du Fonds social européen (FSE) a été mis en place depuis 2017 afin d'assurer une parfaite maîtrise des fonds alloués par l'Europe.

## Soutien au bloc communal : actions majeures

La Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conforté le rôle de solidarité et d'aménagement du territoire du Département, en maintenant la possibilité de soutien financier aux collectivités locales, et en lui confiant la compétence d'assistance technique aux collectivités. Dans le cadre de cette compétence, trois activités majeures se dégagent : le soutien financier aux collectivités, l'adressage et l'assistance technique aux communes.

### - La politique de soutien financier aux collectivités

Après avoir créé en 2018 un régime d'aide à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires et tiers-lieux, le Département a confirmé en 2019 sa volonté de soutien financier auprès des communes et des Établissements publics de coopération intercommunale en créant deux nouveaux régimes :

- Aide à la rénovation des gymnases communaux accueillant des collégiens
  - Enjeu pour le Département : disposer de salles de sport de qualité au profit des collégiens,
  - Objectif du régime : favoriser la rénovation des gymnases utilisés par les collégiens lot-et-garonnais en créant un régime d'aide en investissement incitatif pour les communes,
  - Autorisation de programme 2020-2026 de 600 000€,
  - Montant de l'aide : 15 % d'une dépense plancher de 300 000 € HT avec une aide plafonnée à 100 000 €.
- Soutiens aux grands équipements structurants
  - Objectifs :
    - accompagner les projets majeurs pour l'avenir,
    - garantir l'équité territoriale sur l'ensemble du Lot-et-Garonne
    - maîtriser l'enveloppe du Département par une programmation pluriannuelle
  - Autorisation de programme 2020-2026 de 3 M€,
  - Montant de l'aide : 10 % d'une dépense éligible plafonnée à 10 M€ soit une subvention maximum de 1 M€.

Le Département a voté la première programmation du régime d'aide « rénovation et construction de bâtiments scolaires et tiers-lieux ». Cette première programmation a permis d'attribuer un montant total d'aide de 429 000 € concernant 29 projets.

- L'adressage

L'accompagnement technique des communes pour la réalisation de l'adressage normalisé a été mis en place en 2018. Il vise à accompagner et former les élus communaux afin de mettre aux normes les adresses de la commune, celle-ci étant notamment nécessaire pour accéder à une offre commerciale Très haut débit *via* la fibre optique (FTTH). En voici le bilan depuis 2018 :

- 293 communes se sont lancées dans la normalisation de leurs adresses
- 180 communes ont fait le choix de réaliser leur adressage en interne avec le soutien du Conseil départemental, pour un total de 77 600 adresses



- L'assistance technique départementale aux communes et EPCI

Le Département a décidé la mise en place d'une mission d'assistance technique (AT47) en septembre 2014, qui a permis d'accompagner jusqu'à fin 2018, 90 projets locaux d'investissement portés par des communes de moins de 5 000 habitants ou intercommunalités de moins de 15 000 habitants. Neuf communes ont notamment pu être accompagnées en 2019.

Généralisée et rendue obligatoire par la loi NOTRe de 2015, l'assistance technique des Départements a vu ses modalités d'application et son périmètre précisés par décret le 14 juin 2019. Cette clarification réglementaire, qui confirme les bonnes pratiques et les orientations adoptées par le Département, obligera néanmoins celui-ci à mettre à jour le cadre partenarial par lequel il confie certaines prestations d'assistance technique à ses partenaires.

Pour rappel, l'assistance technique concerne les domaines de l'habitat, de l'aménagement et de la voirie.

Enfin, le Département a confirmé son rôle d'accompagnement à l'ingénierie des communes et des EPCI au travers de deux dispositifs de solidarité territoriale :

- Publication du premier guide de l'ingénierie départementale : il présente de manière exhaustive les services proposés par le Département et ses partenaires, acteurs de l'aménagement et du développement des territoires, aux communes et EPCI. Il constitue une boîte à outil au service des maîtres d'ouvrage publics pour renforcer leur capacité à agir et innover.
- Mise en œuvre du numéro spécial « InfoMaires 47 » : opérationnel depuis octobre 2019, il a quant à lui vocation à conforter son positionnement de point d'entrée unique des maires du département qui souhaitent obtenir une information en lien avec un projet d'investissement communal. Quel que soit la thématique du projet, InfoMaires 47 sera en mesure d'apporter un premier niveau de réponse et d'aiguiller la demande vers le bon interlocuteur.

# EN CHIFFRES

## **Missions du contrôle de gestion**

- Premiers dialogues de gestion, menés en appui de la direction de l'autonomie, avec les cinq signataires des CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) d'aide à domicile (Una, ADMR, Assad Agen-Le Passage, Adessa du Grand Villeneuvois et Isfad-Solincité) et définition des montants de compensation des obligations de service publics dus pour chacun des services.
- Accompagnement de la direction de l'autonomie dans la mise en place des CPOM
  - o Travail sur les CPOM à venir (Amat, Solincité, Apres, APF...)
  - o Préparation et finalisation d'un marché de prestation intellectuelle pour accompagner la mise en œuvre et le suivi des CPOM
- Contrôle interne du Fonds social européen
  - o Communication du rapport de contrôle interne des opérations 2016 et du système de gestion avec actualisation du plan d'actions d'amélioration des processus
  - o Lancement de l'audit de sept opérations de 2017 et 2018 et de l'audit du système de gestion de la subvention
  - o Mise à jour de la cartographie des risques en appui du gestionnaire FSE

**Délais de paiement** réglementaires : 20 jours pour le Département et 10 jours pour la Paierie départementale

**Délais de paiements moyens de la collectivité** : 16,5 jours pour les factures Chorus et de 17,6 pour les factures papier

**Exécution comptable** : 65 192 lignes de mandats et 36 019 lignes de titres traitées ; 5 088 tiers créés ou mis à jour

## **Soutien aux collectivités**

- En fonctionnement, 113 000 € ont été versés aux partenaires et prestataires pour la réalisation des missions d'accompagnement auprès des communes (AT47)
- En investissement, sur 313 000 € d'aides versées :
  - o 103 000 € (33 %) concerne les gros aménagements de bâtiments communaux,
  - o 210 000 € (67 %) concerne les bâtiments scolaires.



Document réalisé par la direction de la Communication,  
en partenariat avec l'ensemble des directions du Département.

Tél. : 05 53 69 45 11 - Fax : 05 53 69 45 16  
communication@lotetgaronne.fr  
www.lotetgaronne.fr

Impression en interne  
Couverture : D'clics  
Photographies : Département47 - Xavier Chambelland ; Thierry Breton

ISSN 2104 - 1849